

PROJET D'ADMINISTRATION

TOUS ACTEURS DES TRANSITIONS DU TERRITOIRE !

AUXERRE



communauté de l'auxerrois

PRÉAMBULE



Chers collaborateurs,

Ce projet d'administration, mené en première ligne par notre Directeur Général des Services et l'ensemble des directeurs et responsables de notre organisation, représente une véritable avancée, nécessaire à notre bon fonctionnement.

Animés par les valeurs du service public, c'est une administration moderne et aux enjeux transversaux que nous mettons en place. Grâce à cette nouvelle structuration, à votre volonté de relever les défis de demain, nous serons en capacité de répondre aux besoins et attentes de nos concitoyens.

Nos projets ambitieux et innovants pour le territoire ne peuvent se réaliser sans votre active collaboration. Je sais, d'ores et déjà, que nous pouvons compter sur votre motivation.

Bien fidèlement,
Crescent MARAULT

Nous tenions à remercier, pour leur participation à la rédaction de ce projet d'administration, Fabien Hild et Manon Serra, consultants du cabinet Voirin, ainsi que la centaine d'agents qui ont activement participé au World Café et à la construction des feuilles de routes des directions qui seront présentées début juin 2022 :

Hayat AARAB, Fabien ACCART, Carmel-Juste AHONONGA, Ingrid ALESSANDRINI, Aurélie AMHAYAR, Mélanie ANDRÉ-THÉODORE, Delphine ANDRIEUX, Jean Marc AGOGUÉ, Nicolas-Henri ANTHEAUME, Raphaël ANTHEAUME, Xavier ANTOINE, Charlotte ARTIS-SALISSON, Valérie BAILLEUL, Jérôme BARBERIS, Mathilde BARBIER, Pascal BAYET, Karine BEAU, Carole BENOIT, Félix BEPPO, Paola BIZOT, Sandy BLANCHE, Sidonie BLIN, Fabrice BOLLENGIER, Laurent BORYCKI, Isabelle BOUCHETARD, Cédric BOUGE, Antoine BOULAY, Paul BOURGUES, Nathalie BRETONNE, Marina BRIANT, Martine BRYNDZA, Romain BUSIERE, Christophe CAILLET, Anne-Sophie CAMPENON, Isabelle CARVALHO, Nicolas CESCHIN, Florent CHAIBEDRA, David CHAMPAGNAT, Teddy CHARPENTRAT, Delphine CIVEIT-ROGER, Aurore CLUZEL, Steve COMMEAU, Caroline CONTANT-VRAIN, Thierry CRÉTEUR, Valérie CRETON, Agnès CUENYA, Stéphane CUZON, Béatrice DAVID, Marie DEFANCE, Isabelle DE SOUSA, Aurélie DESVIGNES, Julien DELACROIX, Pierre DELPEUT, Christian DEUILLET, Corinne DEUTSCHBEIN, Aurore DESRUES, Cyril DEVIE, Fabrice DEVILAINE, Maud DUSSOL, Michel EDELIN, Sylvie EDERLE, Isabelle EZHANI, Garance FARRO, Evelyne FINCK, Marie-Christine FOULET, Evelyne FRY, Sylvie GABUET, Claire GARNIER, Cécilia GARNIER, Alexandra GARRIGUES, Stéphanie GARRIGUES, Sandrine GEILLER, Didier GODEFROY, Isabelle GOTTI, Fabien GOUSSOT, Florence GRACIA, Laurent GUERIN, Gisèle GUILLOT, Sandrine GUYON, Stéphanie GUYOT, Morgane HABAY, Sébastien HADDAD, Khalid HAJJI, Philippe HAVOUI, Maxime HENAULT, Bertrand HUGOT, Jean-Christophe HUMBERT, Valérie HUMBLOT, Pascal JACQUEMAIN, Emmanuel JOBARD, Eve JUNGERS, Jennifer KAEBBACH, Evelyne KRIER, Stéphane KUBLER, Jean-Marie LAGERBE, Elodie LAHAYE, Delphine LANNAUD, Olivier LAPOSTOLLE, Frédéric LARAT, Gaël LECERF, Bastien LEFEVRE, Sandrine LESOURD, Marielle LUCAS, Séverine MAGINOT, Christophe MAILLARD, Richard MALHERBE, Ophélie MARIE, Jean-Yves MARTIN, Fabrice MARTIN, Sabrina MARTIN, Olivier MATHIEU, Clément MESNARD, François MEYER, Yann MEYRIGNAC, Joël MILLOT, Philippe MINOT, Edith MOREAU, Christopher MORGAN, Jean-Philippe MOUTET, Christophe MULLER, Ariane NOYON, Julias PARIS, Gilbert PARRINELLO, Elodie PAVEC, Eric PELLERIN, Laïla PERIN-ELMAKTOBI, Gwladys PERREAU, Gaëlle PIC, Christelle PISSIS, Xavier POHU, Corinne POINSOT, Sophie RAJAOFERA, Jonathan RICHARD, Dylan RIVIERE, Alexia ROELEN, Nicolas ROLEE, Laurent ROUSSEAU, Virginie ROUSSELET, Elise ROUSSELOT, Carine RUIZ, Jonathan SALLEY, Ingrid SANCHIS, Isabelle SAUSSET, Nathan SETBON, Bertille SCHMITT, Marielle SCHWEIZER, Isabelle SAVEAN, Caroline SIMONIN, David SONZOGNI, Annick SOTO, Philippe TABUTEAU, Dominique TAILLEUR, Françoise TANGUY, Dolorès THEROSIET, Gilles TILHET, Jean-Jérôme TRICOIRE, Jean-Luc TUPINIER, Olivier VASSE, Margaux VERNIN, Mélie VIDAL, Virginie VILTARD, Angélique VINCENT.



Les propositions issues du World Café qui ont été retenues pour ce projet d'administration sont représentées dans ce document par ce symbole.

Sommaire

EDITO 04

01. PRÉSENTATION DE NOTRE DÉMARCHE 05

02. NOS PRIORITÉ ET MARQUEURS POLITIQUES 08

1. Attractivité territoriale 10
2. Sobriété environnementale et énergétique 12
3. Transformation numérique 14
4. Amélioration de la relation avec l'utilisateur 16
5. Ingénierie et coopération avec les communes 18
6. Efficacité, efficience et agilité de l'action 20

03. NOTRE RÔLE AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE ET DE LA POPULATION 22

1. Nos valeurs partagées d'agents publics 23
2. Nos champs de compétences en qualité d'agent public 24

04. NOTRE ORGANISATION 25

1. Organigramme 26
2. Synthèse des missions et informations clés de nos directions 28

50 05. NOS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

51 1. La synthèse de nos principales instances

54 2. Les instance de gouvernance

- Les instances de travail et de consultation communautaires en amont des décisions
- L'association des habitants et des usagers à l'élaboration de la décision
- Les instances communautaires de préparation et de décision
- Les instances de gouvernance de la Ville d'Auxerre
- Les instances politico-administratives
- Les instances administratives
- Les instances paritaires
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Schéma type d'une délibération

62 3. Nos pratiques collectives

- La transversalité
- Travailler pour la ville et l'Auxerrois : notre marque employeur en faveur de la cohésion et de la convivialité

66 06. CONCLUSION

68 ANNEXE : PROJETS DE DIRECTIONS



Gilles Rouvera
Directeur général des services



RENDRE NOTRE ADMINISTRATION PLUS PERFORMANTE

Le projet d'administration que vous tenez entre vos mains ne tombe pas du ciel : il s'agit pour l'ensemble des agents de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois de la déclinaison du projet de territoire « 2021-2031 Transformons l'Auxerrois » présenté il y a un an par l'exécutif des deux collectivités. Ce projet d'administration au service de l'Auxerrois est donc un document de référence qui décrit précisément les actions et les projets que notre administration va mettre en œuvre pour accompagner les orientations de ce projet politique. Mais aussi les conditions d'organisation qu'elle devra réunir pour y parvenir.

Car soyons clair : il n'y a plus de temps à perdre pour innover dans nos fonctionnements afin de pouvoir accompagner l'indispensable transformation de notre territoire. Cet outil stratégique de pilotage s'avère donc incontournable pour rendre notre administration plus performante. De manière très concrète, puisqu'il se décline à travers « les feuilles de route » de chaque direction que vous avez co-construites et qui retracent les objectifs stratégiques et opérationnels et les actions à mener pour mettre en œuvre le projet de territoire (voir en p.9). Il définit également la nécessaire transversalité entre chaque direction pour réussir ce projet de territoire. Ce projet d'administration permet de donner du sens, de la lisibilité et de la cohérence à nos actions pour les prochaines années. Et participe au renforcement de notre identité.

Cette volonté de changement est largement partagée par la majorité d'entre nous. Ce document est d'ailleurs le fruit d'un travail engagé dès l'automne 2021, en mode participatif, qui a mobilisé tout autant des directeurs de services qu'un large panel d'agents de nos collectivités, quel que soit leur grade. Cette co-construction est l'assurance que ce projet d'administration saura fédérer l'ensemble des agents autour de valeurs communes. Car ce sont bien nous, agents de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois, qui sommes les principaux acteurs des transitions qui attendent notre territoire.

Bonne lecture à tous.





> PRÉSENTATION DE NOTRE DÉMARCHE

UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE, TRANSVERSALE ET REPRÉSENTATIVE

Pendant près de quatre mois, l'élaboration du projet d'administration a mobilisé plus de 150 agents. Plusieurs étapes de déroulement ont permis, d'une part, de recueillir leur avis sur le fonctionnement actuel de l'organisation, ses atouts et ses points de fragilité, et d'imaginer, d'autre part, des axes d'amélioration ainsi qu'un certain nombre de principes et marqueurs communs qui guideront les actions pendant les années à venir. La démarche d'élaboration a été souhaitée la plus large et représentative possible. Aussi, un nombre important d'agents ont été sollicités à plusieurs reprises et dans des formats différents afin d'enrichir les réflexions.

> En **septembre 2021**, les directeurs et les directrices ont tout d'abord été mobilisés afin de présenter leur direction, de livrer leur état des lieux et de commencer à préfigurer la structure du projet ;

> D'**octobre 2021 à février 2022**, les équipes de directions ont été rencontrées pour commencer à travailler sur le contenu du projet d'administration. Plusieurs sujets jugés importants et convergents ont été identifiés ;

> Le **22 octobre 2021**, près de 80 agents se sont montrés disponibles et ont pris part à une journée de World Café organisée en deux temps. Ouverte et représentative de la diversité des métiers et des services, la journée a mobilisé 19% d'encadrants et 81% d'agents non encadrants issus de l'ensemble des directions. Pendant une demi-journée, ils ont chacun travaillé sur plusieurs thèmes portés dans le projet d'administration sous format d'ateliers.

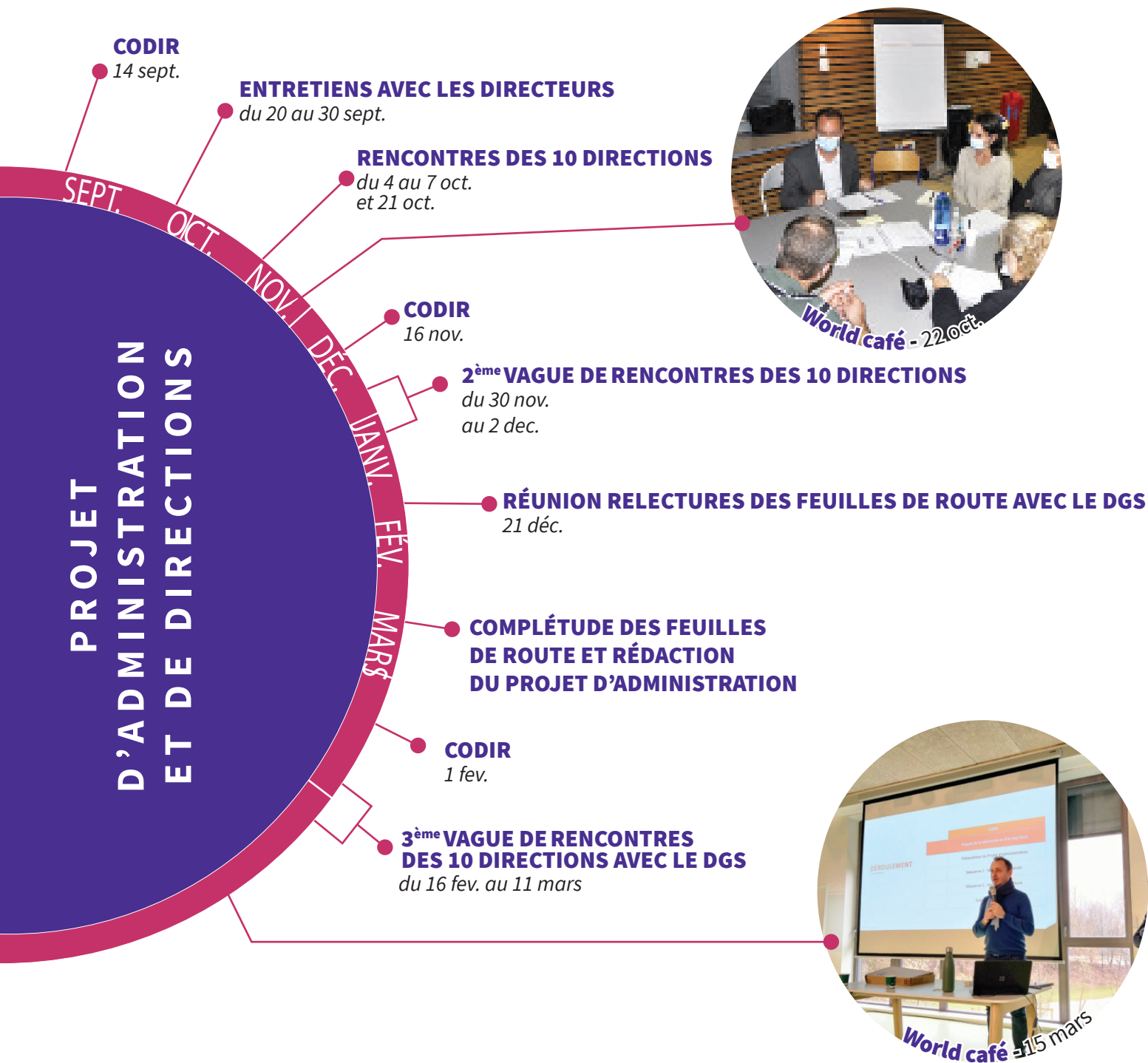
Les échanges pendant la journée, libres, riches et constructifs, ont permis de dresser un portrait de leurs attentes et de recueillir plusieurs dizaines de propositions d'actions permettant d'enrichir un certain nombre de sujets, tels que :

- L'amélioration de la communication au sein des directions et entre les directions,
- Le renforcement du sentiment d'appartenance à la collectivité,
- Le développement des pratiques collaboratives,
- L'amélioration de notre relation avec les citoyens et les usagers et le renforcement de la cohésion territoriale,
- Le développement de pratiques favorables à l'environnement et agiles dans nos métiers,
- L'optimisation du mode projet et le renforcement de l'adaptation au changement.



Un nombre important d'agents a été sollicité à plusieurs reprises et dans des formats différents afin d'enrichir les réflexions.





- > En **décembre 2021 et en janvier 2022**, à partir des éléments recueillis, le projet d'administration a été en partie rédigé par le comité de suivi.
- > Le **1^{er} février 2022**, les directeurs et les directrices se sont réunis lors d'un séminaire d'enrichissement et d'appropriation du projet d'administration.
- > Le **8 mars 2022**, le Maire-Président, la 1^{ère} adjointe et le 1^{er} vice-président ont rencontré le Comité de Direction pour suivre l'avancement du projet d'administration.
- > Le **15 mars 2022**, 72 agents ont participé à la seconde journée de World café. Organisée en deux demi-journées, le World Café avait pour objectif de restituer l'ensemble des travaux réalisés depuis la première rencontre, de montrer aux agents comment leurs idées ont été intégrées dans le Projet d'administration, de leur donner la possibilité d'effectuer une relecture collective ainsi que de compléter plusieurs parties :
 - L'accueil du nouvel arrivant
 - La convivialité et la cohésion
 - Le suivi du Projet d'administration
- > Le **3 mai 2022**, l'ensemble de ces travaux ont été consolidés et partagés lors de la journée du Personnel.



02

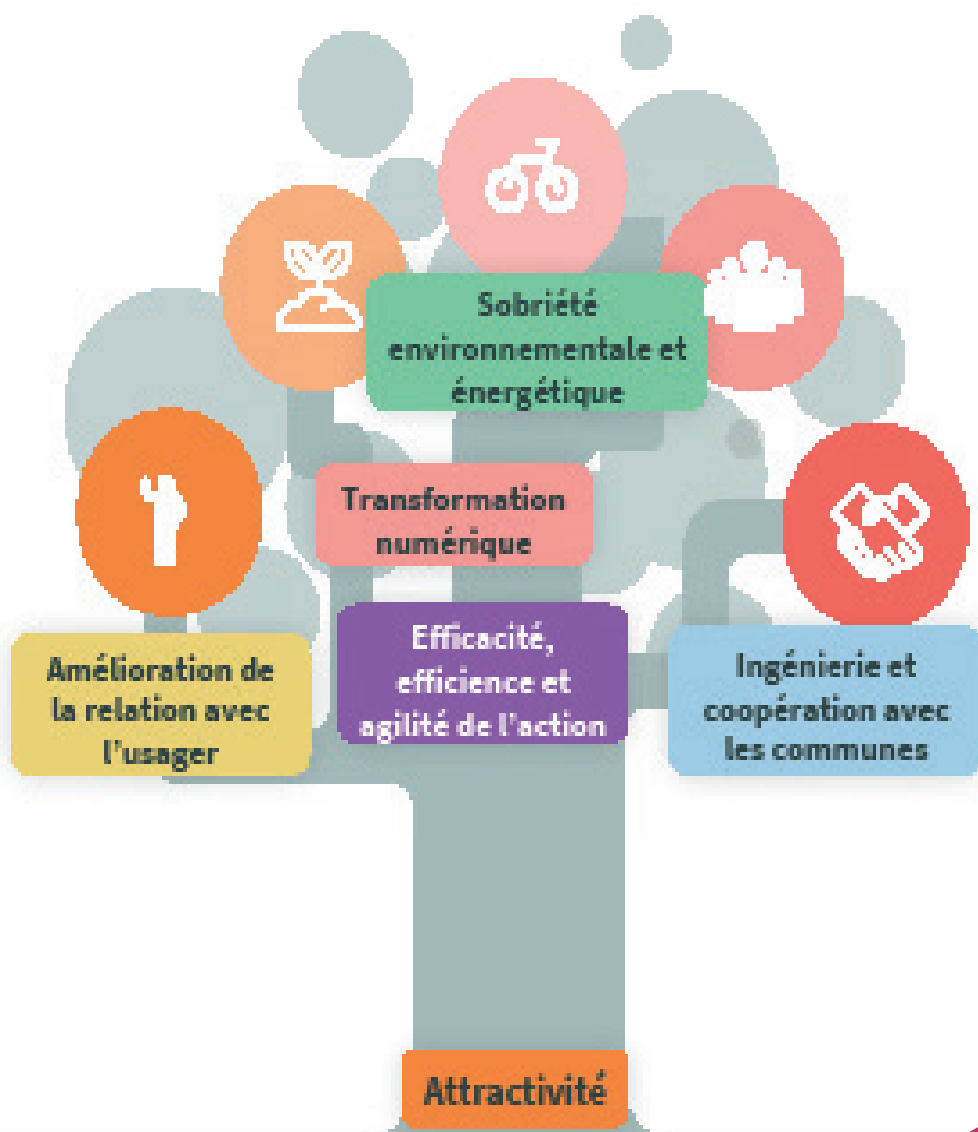
> NOS PRIORITÉS ET MARQUEURS POLITIQUES

PRÉSENTATION DU PROJET D'ADMINISTRATION

En 2021, l'exécutif a élaboré ses grandes orientations politiques au sein d'un projet de territoire. Véritable cap, ce document décrit la vision d'ensemble et les projets qui seront portés dans les années à venir dans l'Auxerrois. Attrayant, libéré, ouvert et fier, le territoire de demain mettra au cœur de sa transformation le développement de l'attractivité, l'amélioration du cadre de vie, l'environnement et la nécessaire transition énergétique et écologique, ainsi que l'affirmation de notre identité culturelle, touristique et patrimoniale. Les projets portés permettront de faire de l'Auxerrois un territoire à la fois capable d'affronter les enjeux environnementaux, économiques et sociaux, reconnu pour son innovation et son dynamisme, et remarquable par la qualité de vie qu'il offrira aux citoyens.

Pour mettre en œuvre ces orientations, nous avons choisi de décliner le projet de territoire en un projet d'administration. Pierre angulaire de notre organisation, le projet d'administration ancre les orientations politiques, et définit les valeurs et principes qui unissent nos agents. Il est également l'occasion d'optimiser nos modes de fonctionnement et de préciser les missions ainsi que le rôle de chaque composante. En tant que document collectif et fédérateur, notre projet d'administration participe au renforcement de notre identité.

Dans le projet de territoire, au-delà des orientations claires pour certaines politiques, on trouve **six « marqueurs » transverses**





Permettre de faire de l'Auxerrois une destination agréable pour vivre, étudier, travailler ou séjourner.

1 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

L'Auxerrois dispose de tous les atouts pour être un territoire attractif : l'authenticité, la richesse du patrimoine historique et culturel, la diversité du tissu économique, le potentiel d'innovation et la qualité des équipements et des services font de notre territoire une destination de choix pour des citoyens en quête d'un nouveau lieu de vie et pour les entreprises.

Pour donner envie à de nouvelles populations de s'installer sur notre territoire et pour permettre à celles présentes de s'y épanouir, nous ferons de l'attractivité un marqueur politique fort de nos actions. Ainsi, nous faciliterons ces prochaines années l'accueil de nouveaux habitants en développant et en rénovant nos équipements dédiés à la petite enfance et à l'enfance. Nos efforts seront également portés sur le logement afin de s'assurer que chacun dispose d'une offre adaptée à ses besoins. En parallèle, nous travaillons en concertation avec les acteurs locaux pour redynamiser le centre-ville et les centres-bourgs, et nous repenserons les déplacements en développant les mobilités douces.

Ces actions permettront de faire de l'Auxerrois une destination agréable pour vivre, étudier, travailler mais également séjourner en tant que touriste. Enfin, des projets emblématiques, comme le développement de l'hydrogène, la création d'un quartier mixte, innovant et durable autour de Batardeau-Montardoins, ou la transformation de l'Abbaye Saint-Germain en une cité culturelle, touristique et économique, contribueront à faire de l'Auxerrois un territoire innovant et attractif.



Les actions du projet d'administration

Offrir et proposer à la population des conditions d'accueil adaptées et attractives

- Offrir aux familles des solutions de garde adaptées aux besoins et optimiser le fonctionnement•
- Accueillir les enfants selon des projets pédagogiques respectant le développement de l'enfant et ses besoins
- Adapter l'offre de logement aux nouveaux besoins : intergénérationnel / Vivre-ensemble / accès au logement pour tous...
- Garantir des équipements sportifs de bonne qualité

Mettre en avant l'identité d'Auxerre à travers le marketing territorial

- Déployer le plan lumière (mise en valeur des monuments remarquables, mises en lumières temporaires et événementielles aux saisons touristiques...)

Rendre la destination de l'Auxerrois attractive et durable

- Dynamiser le centre-ville et les centres-bourgs
- Enrichir et pérenniser l'offre touristique
- Accompagner le projet autour de l'Abbaye Saint Germain et faire des Arts de la parole l'identité culturelle de l'Abbaye Saint-Germain
- Conforter le pôle universitaire d'Auxerre

Accompagner les filières, initiatives et écosystèmes pour un développement économique novateur, performant et responsable

- Mettre en œuvre le déploiement de l'écosystème hydrogène
- Faire de l'Auxerrois une destination référencée pour les grandes entreprises spécialisées dans l'aménagement de foncier ou dans l'implantation d'entreprises
- Optimiser les gestions de l'eau et l'assainissement et anticiper les nouvelles réglementations
- Optimiser le fonctionnement de la collecte des déchets et anticiper les évolutions réglementaires

Accroître la végétalisation de l'espace public afin d'améliorer la qualité du cadre de vie

- Réduire les îlots de chaleur
- Réhabiliter les parcs
- Végétaliser les cours d'école

Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re)connecter les populations à la vie culturelle, associative et sportive

- Animer le patrimoine
- Organiser des festivals, lieux et moments de convivialité
- Structurer la vie associative
- Améliorer l'attractivité du stade nautique



““

Améliorer le cadre et la qualité de vie des Auxerrois et préserver notre patrimoine naturel, deux atouts de notre territoire.

””

2 SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

La transition écologique est au cœur de la transformation de notre territoire. Limiter notre empreinte carbone, protéger nos espaces naturels, développer la biodiversité, végétaliser, réduire les îlots de chaleur, viser l'autonomie énergétique et sensibiliser les agents et la population au changement durable font partie de nos objectifs pour les prochaines années. En s'engageant pour un territoire plus vert et responsable, nous souhaitons améliorer le cadre et la qualité de vie des Auxerrois et préserver notre patrimoine naturel, deux atouts de notre territoire.

Pour ces raisons, la sobriété environnementale et énergétique constitue un marqueur fort de nos actions. Elle vise à maîtriser l'impact environnemental de notre collectivité et à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. Ces pratiques doivent irriguer tous les champs des politiques publiques et guider le quotidien de notre administration, nos comportements individuels mais aussi nos choix collectifs en matière d'intervention et de fonctionnement.



Les actions du projet d'administration

W Réaffirmer l'engagement et la vision

- Réactiver et donner de la visibilité au plan climat et à l'agenda 21, dynamiser la gouvernance ainsi que le pilotage de ces dispositifs

W Développer les bons gestes au sein de la collectivité

- Nommer un référent environnement par direction et animer ce réseau métiers
- Sensibiliser et partager les bonnes pratiques (impression / dématérialisation, chauffage, gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire, gobelets jetables...)
- Diffuser une newsletter sur les bonnes actions accomplies

W Être un vecteur écologique sur le territoire et au-delà

- Elaborer une politique d'achats écoresponsable
- Prendre en compte la dimension environnementale dans le choix des projets et leur réalisation (dont les projets d'aménagement)
- Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens et des communes : former et informer sur les enjeux environnementaux, sensibiliser à la consommation et à la distribution de produits locaux et en faveur de l'environnement...

Transformer l'aménagement du territoire en menant une stratégie plus durable et responsable en matière d'environnement

- Favoriser la réappropriation du centre-ville par les piétons et les commerces
- Développer les déplacements doux à l'échelle de l'agglomération et favoriser les liaisons entre communes
- Développer les nouvelles mobilités (navette autonome hydrogène...)

Adapter notre façon d'aménager les rues et bâtiments afin de les rendre plus économes et accueillants

- Adapter les bâtiments et l'espace public aux évolutions climatiques
- Améliorer l'efficacité et l'efficience énergétique
- Optimiser le patrimoine et le remettre à niveau

Mettre en place et déployer une stratégie « numérique responsable » (sobriété numérique, inclusion, accessibilité...)



“

Nous permettrons à l'Auxerrois de devenir un territoire intelligent, en phase avec les évolutions sociétales, les attentes des citoyens et les défis de demain.

”

3 TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Le numérique occupe une place incontournable et croissante dans notre vie quotidienne. Il détermine une partie de l'attractivité de notre territoire et joue un rôle majeur dans le fonctionnement de nos services publics. Sa place déterminante s'est encore renforcée depuis le début de la crise sanitaire qui a accéléré l'évolution des usages.

Les habitants, les agents, les partenaires institutionnels et les entreprises exigent des accès numériques toujours plus performants, disponibles et sécurisés (haut débit, services en ligne, accessibilité, etc.) Les attentes sont immenses et les enjeux multiples : se prémunir des risques toujours plus importants face aux cyberattaques, proposer des services en ligne simples et accessibles répondant aux attentes des habitants tout en veillant à bien accompagner celles et ceux qui sont éloignés du numérique, proposer un aménagement numérique performant et robuste pour notre écosystème, garantir la sécurité des données publiques dont nous avons la responsabilité, ou encore améliorer le pilotage et la performance de nos politiques et équipements grâce au numérique.

La transformation numérique a donc un impact sur l'ensemble de nos politiques publiques et notre relation avec les usagers. Elle contribue également à l'évolution de nos modes de faire en interne et l'organisation de nos services, à travers le renforcement de la dématérialisation et l'amélioration de la gestion des demandes des usagers. Pendant le mandat, nous veillerons donc à accompagner au mieux l'évolution des compétences, usages et pratiques de nos agents afin de tendre vers un numérique choisi et performant et s'assurer que la transformation bénéficie à tous.

En plaçant la transformation numérique comme un marqueur de nos projets, nous permettrons à l'Auxerrois de devenir un territoire intelligent, en phase avec les évolutions sociétales, les attentes des citoyens et les défis de demain.



Les actions du projet d'administration

Se doter d'une ambition pluriannuelle sur l'évolution du Système d'Information et du Numérique au sein de la collectivité

- Identifier des priorités projets : montées de version, acquisitions, robustesse de l'infrastructure, obsolescences à anticiper...
- Réaliser un état des lieux du numérique
- Renforcer la couverture applicative
- Mettre en place un plan d'évolution des pratiques et usages (formations, actions pour les éloignés du numérique...) afin d'accroître la maîtrise des outils de base
- Structurer et faire vivre une gouvernance du Numérique



Proposer de nouveaux services dématérialisés aux usagers (exemple : permis de construire)

Tendre vers une ville plus connectée dans la dynamique du territoire intelligent

- Optimiser la gestion des carrefours à feux
- Développer l'information dématérialisée sous forme de jalonnements dynamiques
- Développer et mettre en place les bornes IRVE (installations de recharge des véhicules électriques)
- Poursuivre le déploiement de la vidéoprotection





“ Cette proximité est indispensable pour garantir un lien de confiance et orienter les usagers pour mieux répondre à leurs demandes. ”

4 AMÉLIORATION DE LA RELATION AVEC L'USAGER

Penser le service public par et pour les usagers est un enjeu au cœur de la transformation publique. En effet, les attentes de nos usagers et leurs besoins évoluent tandis que les contraintes budgétaires et réglementaires s'accroissent. L'évolution globale de l'action publique fait émerger la nécessité pour notre administration de s'adapter afin de continuer à délivrer des services publics de qualité.

Pour répondre aux nouvelles attentes, nous souhaitons faciliter l'accès des services à tous les usagers, améliorer le traitement des demandes et proposer des solutions adaptées. Il s'agira à la fois de renforcer la dématérialisation des services pour les rendre disponibles à tout moment, peu importe le lieu, de proposer de nouveaux services adaptés, et de maintenir un lien de proximité avec tous les usagers éloignés du numérique.

Cette proximité est indispensable pour garantir un lien de confiance et orienter les usagers pour mieux répondre à leurs demandes. Nous veillerons ainsi à accompagner les usagers de manière ouverte, transparente et accessible. Améliorer l'action publique au service du territoire et de nos habitants s'accompagnera du développement de l'écoute, de la confiance, de l'accessibilité et de la réactivité afin de garantir un traitement des demandes rapide et efficace. Le renforcement de la proximité se traduira également par une plus grande prise en compte des avis des usagers dans l'objectif d'interroger nos pratiques et d'améliorer nos offres de services.



Les actions du projet d'administration

Election des conseillers municipaux des enfants dans les écoles d'Auxerre.

Améliorer la transmission des informations aux usagers ainsi que l'accès des accueils

- Modifier la cartographie et adapter la signalétique des services du l'Auxerrois pour mieux orienter les usagers
- Harmoniser les pratiques des agents de l'accueil afin de renforcer l'identité commune de l'auxerrois
- Mettre à jour le site internet, le rendre clair et accessible

Garantir un accompagnement, de la disponibilité et une réponse rapide à l'utilisateur

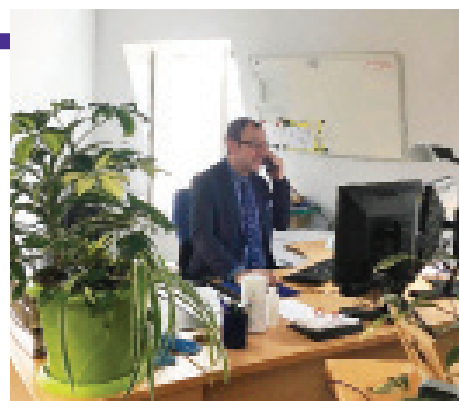
- Organiser des réunions de coordination avec les agents de l'accueil afin de travailler sur les délais de réponse aux usagers
- Former les agents à l'accueil (posture, gestion des conflits...)
- Communiquer sur les missions de chaque service pour faciliter la transmission des appels ainsi que la transmission des informations aux usagers

Accroître la participation des usagers à la réflexion sur l'évolution de nos offres et services

- Organiser le Conseil municipal des enfants
- Développer une « commission » participation des usagers dans chaque service
- Animer le Conseil citoyen de l'opération du NPNRU Sainte-Geneviève / Rosoirs

Améliorer la gestion de la relation usager et développer les e-services

- Assurer une porte d'entrée unique pour l'utilisateur (outil de GRC) : assurer un traitement unique des demandes, quel que soit le canal utilisé
- Garantir à tous les usagers un accès à l'administration (limiter la fracture numérique)





La mairie de Venoy

“

Mettre à disposition nos compétences au service des communes qui composent notre agglomération.

”

5 INGÉNIERIE ET COOPÉRATION AVEC LES COMMUNES

Notre projet ne peut avancer sans les communes : nous souhaitons porter notre projet ensemble en mettant à disposition nos compétences au service des communes qui composent notre agglomération. Nous les accompagnerons par un travail de proximité, de soutien, de conseil et d'appui à l'identification et la réalisation de leurs attentes. Pour répondre à leurs besoins de façon efficace, nous optimiserons les compétences de nos agents.



Les actions du projet d'administration

Inauguration de la station d'épuration de Soleines et de Montallery, le 3 mars 2022.

Définir le niveau de prestation de l'agglomération pour les communes et favoriser les conditions de la coopération locale

- Identifier les domaines et missions pour lesquels les communes sont en difficulté et pour lesquels l'agglomération permettrait d'apporter de la valeur ajoutée ;
- Définir les niveaux de coopération qui pourraient être proposés et adaptés aux spécificités de chaque mission ;
- Proposer des prestations de service aux communes. Exemple : élaborer un catalogue de services numériques ;
- Organiser les transferts de compétences ;
- Définir le Pacte financier et fiscal.

Renforcer la connaissance mutuelle et la cohésion entre les communes et l'agglomération

- Mettre en place des réseaux métiers entre les communes et l'Auxerrois. Ex : réseau de Directeurs des Services Techniques (DST), des référents Ecole, responsables des espaces verts, etc. ;
- Sur les domaines techniques, renforcer les synergies entre les différents services techniques de l'agglomération et les DST des communes.



"Ô la belle toile !" à Gurgy, le 6 août 2022



“

Travailler mieux ensemble, c'est, entre autres, anticiper davantage les besoins et les demandes, prioriser les actions, améliorer la transmission des informations

”

6 EFFICACITÉ, EFFICIENCE ET AGILITÉ DE L'ACTION

Pour accompagner la transformation de notre territoire et assurer la mise en place des projets, notre administration est guidée par un triptyque : l'efficacité, l'efficacité et l'agilité. Ce marqueur constitue le fil rouge de notre action. Il nous permet de garantir la délivrance d'un service public performant, de qualité, à la hauteur des attentes de nos usagers, et garantissant leur épanouissement.

Les attentes des citoyens évoluent, et pour garantir leur satisfaction vis-à-vis des services proposés, nous souhaitons nous adapter : renforcer l'écoute, proposer systématiquement des alternatives même si nous ne sommes pas toujours en mesure de répondre exactement aux besoins de tous, faire preuve de souplesse, accepter de passer le relais...

Pour garantir un service de qualité, nous souhaitons également améliorer nos façons de collaborer. Travailler mieux ensemble, c'est, entre autres, anticiper davantage les besoins et les demandes, prioriser les actions, améliorer la transmission des informations en simplifiant et en clarifiant les circuits, permettre à chacun de connaître précisément les rôles et métiers de tous afin de s'adresser aux bons interlocuteurs, prendre des initiatives, mais aussi faire preuve de créativité.



Les actions du projet d'administration

Formation communication gestuelle, sept. 2022.

W Mettre en place des référentiels communs
partagés et des outils
(procédures, données partagées...)

Mettre en place des outils d'évaluation
et de suivi ainsi qu'un dialogue

Utiliser des outils simples et
pragmatiques (suivi efficacité, efficience...)

Mettre en place des actions de
prospective et de veille

Favoriser l'accompagnement individuel
des agents

- Garantir la montée et l'adaptation des compétences des agents pour répondre aux évolutions des missions et techniques et favoriser la mobilité interne

Améliorer la performance de
l'organisation

- Optimiser les processus (mise à jour des procédures, diffusion et contrôle, accompagnement à la dématérialisation des procédures...)
- Favoriser l'hybridation des temps de travail (Mettre en place le télétravail pour favoriser l'attractivité des postes et le recrutement, favoriser la conciliation vie personnelle/ vie professionnelle, réduire les déplacements et les risques ; Mener une réflexion avec les directions sur les organisations de travail...)



Formation animateur, août 2022.



➤ **NOTRE RÔLE AU SERVICE DE L'ACTION
PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

1. NOS VALEURS PARTAGÉES D'AGENTS PUBLICS

Cinq principes unissent nos politiques publiques :

1. Le sens de l'action publique donné par le projet de mandature
2. Le respect de l'ensemble des règles
3. La prise en compte de l'expertise d'usage et de la demande de l'usager
4. La faisabilité financière et technique
5. La déclinaison de la commande politique en plans d'actions définis et validés par l'autorité hiérarchique

En tant qu'agents du service public, nous veillons à :

- Servir l'intérêt général
- Assurer la continuité de service
- Assurer un traitement neutre et à égal pour tous les usagers
- Délivrer un service transparent, fiable, accessible et adaptable

Nos actions et nos modes de collaboration avec les élus et les usagers reposent sur les valeurs suivantes :

- Confiance réciproque
- Bienveillance et écoute
- Sens du Service Public aux habitants et en faveur de l'intérêt général
- Loyauté
- Intégrité
- Respect des personnes et des rôles de chacun (diversité, lutte contre les discriminations : sexisme, racisme...)
- Respect de la laïcité





2. NOS CHAMPS DE COMPÉTENCE EN QUALITÉ D'AGENTS PUBLICS

Notre administration exerce un métier pour lequel chaque agent public a été nommé et est évalué par l'autorité hiérarchique, l'exécutif. Nous avons pour mission de décliner la commande politique en plan d'action (aide à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre).

En cohérence avec les orientations politiques transmises à la Direction Générale des Services, nous traduisons et proposons concrètement des projets et actions.

Dans ce cadre, chacun d'entre nous, en qualité d'agent public, se doit de :

- Respecter le devoir d'obéissance et de bonne exécution du service (2° du II de l'article 1-1 du décret du 17 janvier 1986), sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement l'intérêt public.
- Respecter le secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal (loi n°83-634 du 13 juillet 1983, art. 26). Néanmoins, la révélation des secrets acquis est parfois permise, voire obligatoire (notamment pour prouver son innocence ou lorsque la personne intéressée a donné son autorisation).
- Respecter l'obligation de réserve, qui concerne l'expression des opinions personnelles du fonctionnaire (art. 6 de la loi du 13 juillet 1983). Elle s'impose à tout agent public avec une rigueur plus ou moins forte compte tenu des fonctions occupées et de la place dans la hiérarchie.
- Assurer la légalité, la faisabilité et la pertinence de la commande politique, grâce à une connaissance et une expertise acquise dans son champ de compétences. L'agent est tenu de porter à la connaissance de l'exécutif toute information pertinente dans le cadre de la commande politique.





MAIRE - PRÉSIDENT
CRESCENT MARAULT



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
GILLES ROUVERA



FINANCES
DELPHINE CIVEITROGER



INGÉNIERIE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
VIRGINIE VILTARD



RESSOURCES JURIDIQUES ET HUMAINES
RAPHAEL ANTHEAUME



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ATTRACTIVITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
FÉLIX BEPPO

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL
XXXXXXXXXX



STRATÉGIE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉS
ANGÉLIQUE BOSQUET

HABITAT

Didier GODEFROY

SANTÉ HYGIÈNE
William DELORME



PATRIMOINE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
LAURENT BORYCKI

PROGRAMMATION - OPÉRATIONS
Jean-Marie NOTELET

ENTRETIENS PROGRAMMÉS
Jonathan SALLEY

NETTOYAGE
Xavier POHU

CHARGÉ DE MISSION GÉNÉRAL
Jean-Jérôme TRICOIRE



VALORISATION DU CADRE DE VIE
LINE RAPHAEL-PARDON

ATELIERS
ÉLECTRO-SONO ET MÉCANIQUE
XXXXXXXXXX



COHÉSION SOCIALE ET TEMPS DE L'ENFANT
AURORE CLUZEL

TEMPS DE L'ENFANT
AURORE CLUZEL



CULTURE, SPORT VIE ASSOCIATIVE
THIERRY CRÉTEUR

PÔLE MUSÉAL
Nicolas POTIER

Abbaye St Germain
Elodie PAVEC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MARGAUX VERNIN



COMMANDE PUBLIQUE

Paul BOURGUES



ARCHIVES

Virginie ROUSSELET



ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCE

Timéa FROMAGEOT

RESSOURCES HUMAINES

MARIE DEKEYSER



DÉVELOPPEMENT RH

Isabelle BOUCHETARD

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

XXXXXXXXXXXX

SYSTÈMES D'INFORMATION

EMMANUEL THIESSON



PROJETS APPLICATIONS

XXXXXXXXXX

INFRASTRUCTURE

Khalid HAJJI



TÉLÉPHONIE - ÉCOLES

Arnaud TABASTE

RELATION CITOYENNE

JÉRÔME BARBERIS



GUICHET UNIQUE

REPROGRAPHIE

LOCATION SALLES ET MATÉRIEL

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

ÉLECTIONS

ÉTAT-CIVIL

PE
xxx
ED
Mé
CE
Ari
RE
Ph

MU




CABINET
YVES LASMARTRES



CHEF DE CABINET
VINCENT CHAGNEAU



COMMUNICATION
OLIVIER VASSÉ



SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUES
(Police municipale, ASVP, gens du voyage)
JACKY MULIAKAAGA

**STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE**



ANNICK SOTO

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



GENEVIÈVE
BARRIER-RIHOUE

**DROIT DES SOLS,
ERP, FONCIER**

MÉLIE VIDAL



FONCIER
Corinne POINSOT

**STRATÉGIE URBAINE
PLANIFICATION,
SYNDICATS MIXTES**

CLAIRE GARNIER



SYNDICATS MIXTES
YONNE MÉDIAN, PETR
Alexia SCHMIT

**CONCEPTION
ESPACES PUBLICS,
MOBILITÉS**

CYRIL DEVIE



**AMÉNAGEMENT DE
L'ESPACE PUBLIC**

**ENTRETIEN DU
DOMAINE PUBLIC**

AMÉNAGEMENT DE
L'ESPACE PUBLIC
GILLES TILHET



ENTRETIEN DU
DOMAINE PUBLIC
Fabien GOUSSOT



**CONTRATS
TRAVAUX EAU ET
ASSAINISSEMENT**

ENTRETIEN ESPACE PUBLIC

Richard
MALHERBE



COLLECTE ET VALORISATION
DES DÉCHETS

XXXXXXXXXX

CONTRATS
TRAVAUX EAU ET
ASSAINISSEMENT
ELISE ROUSSELOT



EAU ASSAINISSEMENT
Bruno ALBESSARD



**COHÉSION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ**

ÉDUCATION, VIE SCOLAIRE, RÉUSSITE ÉDUCATIVE

ÉLANIE ANDRÉ-THÉODORE

CENTRES DE LOISIRS, ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

ÉLANE NOYON

RESTAURATION COLLECTIVE

PHILIPPE HAVOUIS

COHÉSION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ
DOMINIQUE TAILLEUR



ESPACES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION
CCAS

ÉVALUATION

Sophie
RAJAOFERA



ENSEIGNEMENTS
ARTISTIQUES

Pierre-Jean
ZANTMANN



LECTURE
PUBLIQUE

Carine RUIZ



VIE SPORTIVE

Christophe
CAILLET



STADE NAUTIQUE

Fabrice MARTIN



VIE ASSOCIATIVE
ÉVÉNEMENTS

Caroline SIMONIN

2. SYNTHÈSE DES MISSIONS ET INFORMATIONS CLÉS

24

AGENTS

* Office de tourisme compris



1 DIRECTION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE » (DEEATE)



FÉLIX BEPPO
Directeur



Développer la capacité d'innovation de l'économie dans un territoire en pleine transition.



Les missions :

La direction a pour ambition de renforcer l'attractivité de l'Auxerrois, de développer la capacité d'innovation de l'économie dans un territoire en pleine transition, de coordonner les atouts en matière de qualité de vie, de développer le potentiel de transition énergétique et écologique, de mettre en exergue les atouts touristiques du territoire auxerrois, ainsi que de renforcer l'offre d'enseignement supérieur.

La direction s'articule autour de plusieurs entités :

- Enseignements supérieurs
- Service mobilité, transport, aéroport
- Service Stratégie et développement touristique
- Service développement économique et commercial (attractivité économique, commerce, droits de place, stratégie, gestion et valorisation des ZAE)
- Service PCAET, énergie verte, transition écologique (Plan climat, protection des ressources, transition énergétique, environnement)

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Adapter nos politiques publiques pour réduire l'empreinte environnementale
3. Accompagner la transformation de la filière agricole
4. Développer et améliorer les mobilités pour les adapter aux défis de demain
5. Accompagner les filières, initiatives et écosystèmes pour un développement économique novateur, performant et responsable
6. Rendre la destination auxerroise attractive et durable et proposer un territoire à haute valeur environnementale aux entreprises, habitants et visiteurs
7. Dynamiser les centralités

32

AGENTS

2 DIRECTION « STRATÉGIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ » (DSATM)



ANGÉLIQUE BOSQUET
Directrice



Participer à l'aménagement du territoire et à l'accompagnement des communes dans une vision stratégique d'ensemble.



Les missions de la direction :

La direction a pour mission de participer à l'aménagement du territoire et à l'accompagnement des communes dans une vision stratégique d'ensemble. Elle est chargée de développer tous les outils de planification stratégique et urbaine de territoire (SCoT, PLUi, PLH, schéma directeur des réseaux), de définir et de mettre en œuvre la politique de l'habitat (construction, réhabilitation, diversification), de mettre en œuvre les schémas directeurs des réseaux urbains (eau et assainissement), et de développer les services à construire avec l'ensemble des communes de l'Auxerrois, tels que le droit des sols, le SIG et l'expertise urbaine.

La direction est composée de :

• 2 directions déléguées :

1. Stratégie urbaine, planification, syndicats (élaboration du PLUi, SCoT, gestion des syndicats, SIG)
2. Conception des espaces publics, eau, assainissement

• Trois services :

1. Service foncier (occupation du domaine public, DPU)
2. Droit de sols et ERP (accueil, instruction, plan de sauvegarde et de mise en valeur, ERP)
3. Habitat, logement, santé, hygiène (Habitat indigne, péril, GDV, hygiène et santé)

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Transformer l'aménagement du territoire en menant une stratégie plus durable et responsable en matière d'environnement et dont le principal objectif est l'amélioration du cadre de vie des Auxerrois
3. Créer un territoire innovant
4. Mettre en place une veille foncière ainsi qu'une politique d'acquisition et de cession en vue de réaliser le projet de territoire
5. Optimiser les gestions de l'eau et l'assainissement et anticiper les nouvelles réglementations au niveau de l'agglomération
6. Rendre la destination de l'Auxerrois attractive
7. Mettre en place une politique de l'habitat adaptée pour tous et améliorer et réhabiliter l'habitat
8. Elaborer les documents de planification nécessaires à l'aménagement durable et partagé du territoire
9. Optimiser l'instruction des autorisations d'urbanisme et garantir la gestion des ERP, la sécurité (en lien avec les manifestations) et les risques majeurs
10. Hygiène et santé

101
AGENTS



3 DIRECTION « PATRIMOINE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC » (DPAEP)



LAURENT BORYCKI
Directeur



*Entretien,
mettre aux
normes
et assurer
l'évolution du
patrimoine.*



Les missions de la direction :

La direction a pour mission d'entretenir, de mettre aux normes et d'assurer l'évolution du patrimoine.

Ainsi, elle restructure, réhabilite et conduit les évolutions techniques sur les bâtiments (thermique, Acoustique, accessibilité...). Elle organise, gère et met en œuvre les opérations de constructions neuves. Elle est l'interlocuteur privilégié pour l'ensemble des directions sur les réflexions portant sur les évolutions structurelles de la collectivité.

Elle participe à la conception et réalise les aménagements en matière d'espace public et d'entretien, et elle gère l'ensemble du patrimoine viaire de la collectivité.

La direction est organisée autour de **deux entités** :

Patrimoine

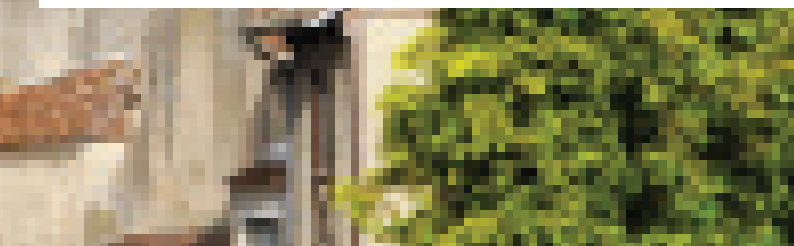
- Service programmation opération
- Services entretiens programmés
- Service entretien du patrimoine
- Ressources, gestion financière et administrative, gestion réglementaire et marchés récurrents, gestion patrimoniale

Aménagement de l'espace public

- Service entretien du domaine public
- Service aménagement de voirie

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et la réactivité et permettre la réalisation des projets
2. Transformer les espaces publics afin de sécuriser la ville, l'adapter aux défis climatiques et améliorer la qualité de vie
3. Adapter notre façon d'aménager les rues et bâtiments afin de les rendre plus économes et accueillants
4. Assurer le développement des mobilités et des déplacements en accord avec les défis environnementaux et les nouvelles attentes
5. Réaliser les projets du territoire (espaces publics, bâtiments) de valorisation et d'attractivité
6. Réaliser les missions communautaires en cohérence avec les axes du Projet de Territoire
7. Incorporer les innovations sur l'espace public et les bâtiments dans nos interventions





Comment les services collaborent pour l'aménagement d'une place ?

Illustration avec les directions 2, 3 et 4

Direction Stratégie et Aménagement du territoire (DSAT)

- Conception de l'espace
- Concertation avec les services utilisateurs de l'espace et les usagers
- Préparation, création du projet (métrés, dessins)

Direction Patrimoine et Aménagement de l'Espace Public (DPAEP)

Réalisation des travaux : voirie et mobiliers non électriques

Direction Valorisation du Cadre de Vie (DVCV)

Réalisation des travaux :

- Espaces verts
- Éclairage public
- Mobiliers électriques
- Aires de jeux
- Installation matériel et équipement en matière de propreté

Direction Stratégie et Aménagement du territoire (DSAT)

Réalisation des travaux eau/ assainissement

Direction Patrimoine et Aménagement de l'Espace Public (DPAEP)

Entretien :

- Voirie
- Mobiliers non électriques

Direction Valorisation du Cadre de Vie (DVCV)

Entretien :

- Espaces verts
- Éclairage public
- Mobiliers électriques
- Propreté de l'espace public

Conception

Réalisation

Entretien

157
AGENTS



4 DIRECTION « VALORISATION DU CADRE DE VIE » (DVCV)



LINE RAPHAEL PARDON
Directrice

“
Réaliser des aménagements urbains afin d'améliorer le cadre de vie
”

Les missions de la direction :

La direction est regroupée autour de **trois services** :

Entretien de l'espace public

- **Espaces verts** : Gestion et entretien des espaces verts publics et privés de la ville dont les terrains de sport ; embellissement du domaine public
- **Cimetières** : Gestion des opérations funéraires, des concessions et des monuments ; application du respect des dispositions réglementaires et entretien des cimetières
- **Propreté** : Entretien du domaine public ; désherbage des trottoirs ; suppression des tags ; participation à la viabilité hivernale

Contrats travaux

- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux relatifs aux espaces verts, aux aires de jeux, à l'éclairage public et au mobilier électrique
- Gestion du patrimoine arboré
- Gestion des contrats de maintenance : éclairage, signalisation tricolore, espaces verts, vidéo protection, mobilier électrique, horodateurs, sanitaires publics, illuminations, propreté et jeux d'enfants
- Entretien en régie des aires de jeux et du mobilier électrique

Collecte et valorisation des déchets – logistique (gestion et valorisation des déchets, déchèteries – apports volontaires, logistique)

- Collecte, gestion et prévention des déchets
- Gestion du réseau des déchetteries, des points d'apports volontaires, de la maintenance du parc de bacs roulants et de la facturation des redevances
- Maintenance et entretien des véhicules et engins
- Maintenance du mobilier et des matériels électroménagers
- Gestion des stocks et des prêts de matériels et de véhicules
- Gestion des approvisionnements en carburants pour la station intégrée

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Valoriser et rendre l'espace public plus agréable à vivre
3. Optimiser l'éclairage public
4. Réaliser des aménagements urbains afin d'améliorer le cadre de vie
5. Collecter et valoriser les déchets
6. Optimiser la logistique et la gestion du parc véhicules et engins ainsi que du matériel
7. Améliorer la gestion des cimetières
8. Tendre vers une ville plus connectée dans une dynamique de territoire intelligent
9. Favoriser la pratique sportive et tendre vers une sobriété d'occupation foncière



253
AGENTS
* ccas compris

5 DIRECTION « COHESION SOCIALE ET TEMPS DE L'ENFANT » (DCSTE)



AURORE CLUZEL
Directrice



Renforcer le lien social pour le bien vivre ensemble et lutter contre les exclusions.



Les missions de la direction :

La direction poursuit deux objectifs : d'une part, elle renforce le lien social pour le bien vivre ensemble et lutte contre les exclusions à l'échelle de la ville à travers des actions fortes en matière de cohésion sociale ; d'autre part, elle coconstruit de façon partenariale une politique éducative inscrite dans une stratégie éducative. La direction contribue ainsi :

- **À la cohésion sociale et la solidarité** en garantissant le fonctionnement des centres sociaux municipaux et en pilotant le dispositif politique de la ville. La direction gère le centre communal d'action sociale (CCAS) qui a pour mission de recevoir, conseiller et orienter les administrés dans diverses démarches sociales. Le CCAS gère également un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRI)
- **À la coordination des services qui gravitent autour des différents temps de l'enfant** en organisant la scolarisation obligatoire des enfants, en garantissant le fonctionnement des écoles, et en gérant les transports scolaires pour les ramassages intra-urbains. Elle organise le bon fonctionnement des centres de loisirs municipaux et des accueils périscolaires, assure la coordination avec les centres de loisirs associatifs et pilote et anime le conseil municipal des enfants. Elle garantit le fonctionnement des crèches municipales et assure la coordination de l'ensemble des services d'accueil du jeune enfants (LAEP Lieux d'accueil enfant-parent, crèches associatives/privées, RAM Relais assistants maternels...) ;
- **À proposer une offre de restauration collective** en organisant via une délégation de service public (DSP) un service de restauration scolaire, des repas dans les crèches et centres de loisirs, à l'IUT ainsi qu'un service de portage de repas.

Elle est composée de :

La direction de la cohésion sociale et de la solidarité

- Centre communal d'action sociale (CCAS) dont le Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS)
- Service Quartiers citoyenneté

La direction du temps de l'enfant

- Service Education - vie scolaire et réussite éducative
- Service Centres de loisirs et accueil périscolaire
- Service Petite enfance

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Anticiper les besoins de la population
3. Offrir et proposer à la population des conditions d'accueil adaptées et attractives
4. Renforcer les actions d'éducation et de prévention auprès de la population pour les protéger et réduire les inégalités
5. Accompagner de manière adaptée et efficiente les publics spécifiques vers le plus haut niveau d'autonomie
6. Coordonner toutes les actions sociales du territoire
7. Accroître la participation des usagers à la réflexion sur l'évolution de nos offres et services
8. Renforcer la qualité de l'offre de restauration collective et la coupler au Projet Alimentaire Territorial

183

AGENTS



6 DIRECTION « CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE » (DCSVA)



THIERRY CRÉTEUR
Directeur



Le site de l'Abbaye Saint-Germain va connaître de profondes évolutions dans les années à venir.



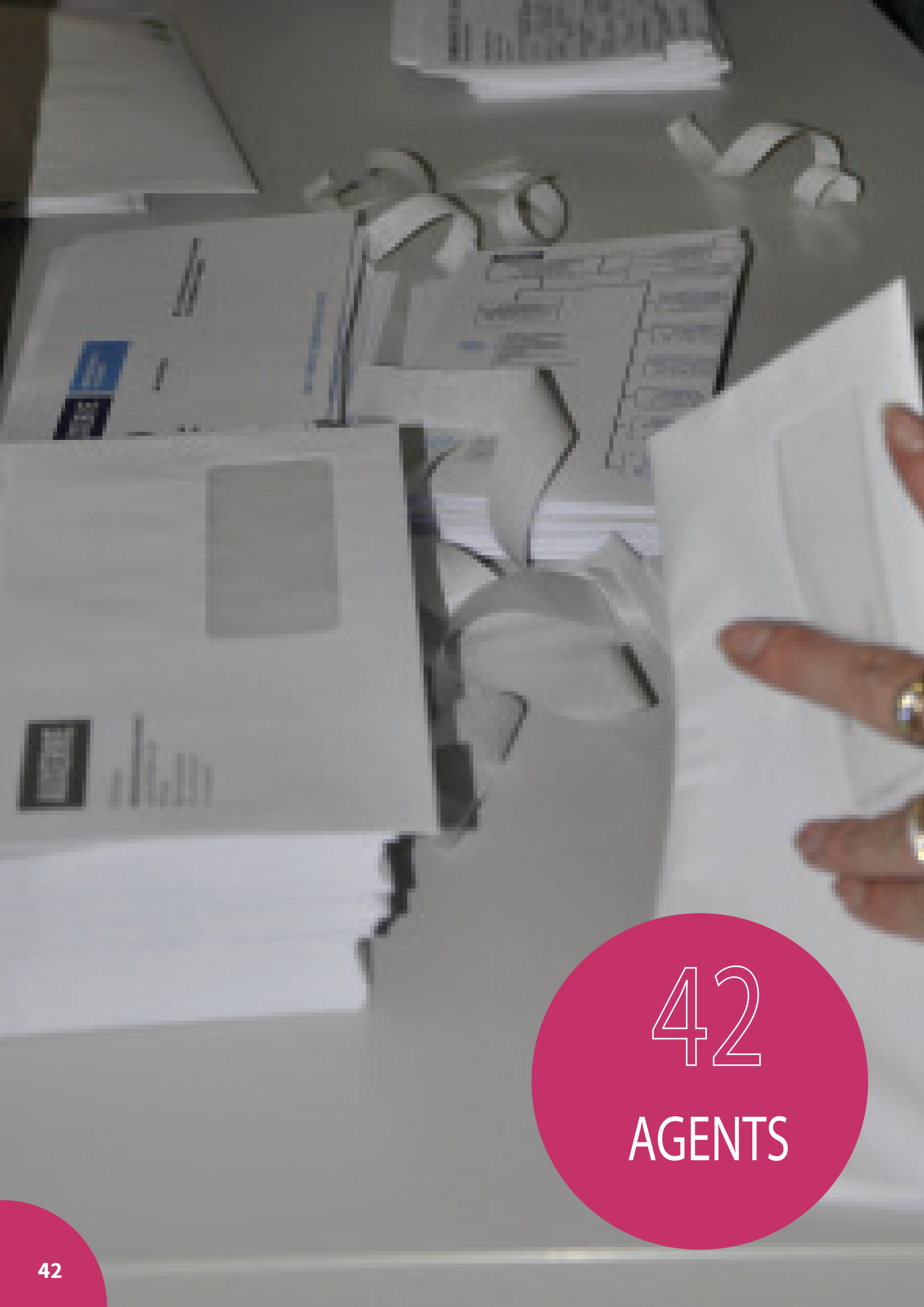
Les missions de la direction :

La Direction Culture Sport et Vie associative a une action directe auprès des populations. Que ce soit par l'intermédiaire des structures ou dans l'espace public, elle contribue à l'attractivité et au dynamisme de l'Auxerrois. De plus, elle accompagne de nombreuses d'associations, à la fois sur le plan administratif par la gestion des dossiers de subventions, mais aussi par l'accompagnement technique et juridique de leurs événements.

Les projets culturel et sportif pointent la nécessité de (re)connecter les habitants avec l'action publique après deux années de pandémie : les services s'y emploient jour après jour, en animant les lieux dont ils ont la charge, en étant attentifs à la qualité des équipements et à leur fonctionnement, en étant innovants dans leurs propositions. Projet phare de la mandature, le site de l'Abbaye Saint-Germain est au centre de toutes les attentions et va connaître de profondes évolutions dans les années à venir.

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re)connecter les populations à la vie culturelle, associative et sportive
3. Apprendre, transmettre et échanger : élaborer un programme d'éducation artistique, culturelle et sportive pour tous les âges
4. Réhabiliter, identifier et valoriser le patrimoine historique, les espaces naturels et les espaces sportifs, vecteurs d'attractivité touristique
5. Émerveiller, étonner, surprendre : produire l'inattendu, susciter la curiosité
6. Communiquer, faire savoir



42

AGENTS

7 DIRECTION « RESSOURCES JURIDIQUES ET HUMAINES » (DRJH)



RAPHAËL ANTHEAUME
Directeur



Renforcer le sentiment d'appartenance au service public territorial et accroître l'attractivité



Les missions :

La Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines est organisée autour de deux fonctions principales : les ressources humaines et les affaires juridiques.

Elle poursuit plusieurs missions :

- Conseiller les élus, les services, et apporter en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit
- Piloter la démarche de conformité de la collectivité par rapport au règlement général relatif à la protection des données personnelles
- Organiser la collecte, le traitement, la conservation et la valorisation des archives
- Développer une pratique vertueuse de l'achat ainsi qu'un pilotage dynamique des contrats de la commande publique
- Concevoir, animer et évaluer une politique de ressources humaines de nature à accompagner les transformations des organisations de travail et les besoins en compétences nouvelles des autres directions, mais aussi de valoriser l'évolution professionnelle des agents tout en recherchant à améliorer la qualité de vie au travail

Elle est composée de deux entités :

- **Les services des ressources humaines** : Il élabore, applique et évalue la politique de ressources humaines à travers les documents cadres tels que les lignes directrices de gestion, le plan égalité homme/femme... etc. Il pilote également et anime les instances de dialogue social, suit la gestion administrative et statutaire des agents, la masse salariale, la gestion des emplois ainsi que le développement des compétences.
- **Les services de l'administration générale** : Il joue un rôle de conseil en amont pour sécuriser les projets dans tous les domaines du droit. Il peut rédiger les actes complexes et gère les contentieux, il sécurise la passation des contrats et optimise la politique d'achat. Il assure également la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la valorisation des archives, et il met en œuvre une politique de mise en conformité de la protection des données.

Les objectifs stratégiques de la direction :

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Renforcer le sentiment d'appartenance au service public territorial et accroître l'attractivité
3. Améliorer la performance de l'organisation
4. Favoriser l'accompagnement individuel des agents
5. Favoriser les conditions de la coopération locale
6. Garantir une gestion des risques à l'échelle de la collectivité



48
AGENTS

8 DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATION ET RELATION CITOYENNE (DSIRC)



STÉPHANE GOZDIK
Directeur

“
Proposer des outils numériques nécessaires à un fonctionnement réactif et collaboratif.
”

Les missions :

La Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne poursuit plusieurs missions :

- Proposer des outils numériques nécessaires à un fonctionnement réactif et collaboratif ;
- Animer une relation qualitative avec les citoyens par la mise en place d'outils de gestion des différentes formes d'accueil, des flux d'informations et des réponses à l'usager permettant une traçabilité et une réactivité avec les autres directions dans le traitement des demandes

Elle est composée de **deux services** :

- **Les services des systèmes d'informations** : Ils élaborent les évolutions du système d'information de la collectivité, anticipent les évolutions technologiques nécessaires, évaluent et préconisent les investissements en matériel et logiciel, et contrôlent l'efficacité ainsi que la maîtrise des risques liés au numérique.
- **Les services de la relation citoyenne** : Ils élaborent une stratégie de gestion optimisée de traitement des demandes des citoyens, organisent le suivi de la liste électorale et du fonctionnement des scrutins, organisent le recensement de la population, organisent la gestion des actes d'état-civil et des différentes formalités administratives proposées par la collectivité.

Les objectifs stratégiques de la direction :

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Développer les usages numériques et collaboratifs
3. Améliorer la gestion de la relation à l'usager
4. Améliorer la performance de l'organisation
5. Favoriser les conditions de la coopération locale



5

AGENTS

9 DIRECTION « INGENIERIE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES » (DIEPP)



VIRGINIE VILTARD
Directrice



Optimiser la recherche de financements pour permettre la réalisation des projets et évaluer les politiques publiques ”

Les missions de la direction :

La direction vise à évaluer les politiques publiques, effectuer le pilotage et le contrôle de gestion, et optimiser la recherche de financements pour permettre la réalisation des projets. Elle est composée de deux pôles.

Le **pôle Evaluation et performance** vise à :

- **Définir, mettre en place et animer** un contrôle de gestion avec un système de pilotage et de contrôle interne ou externe dont la création et l'animation d'une comptabilité de gestion
- **Mettre en œuvre** une évaluation des politiques publiques avec l'élaboration d'un projet pluriannuel d'évaluation
- **Participer** à l'animation d'une culture de gestion
- **Evaluer** les transferts de compétences ou les évolutions de périmètre
- **Réaliser** la gestion financière des services communs (mutualisation)

Le **pôle Recherche de financement** a pour objectif de :

- Rechercher des financements
- Assurer le respect des obligations contractuelles des financeurs
- Garantir l'encaissement des subventions obtenues pour la Ville et la Communauté
- Gérer les politiques contractuelles du PETR et participer à la définition de la stratégie territoriale du PETR
- Animer le programme opérationnel FEDER et définir une stratégie vis-à-vis des fonds structurels à l'échelle de l'agglomération

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Dégager des marges de manœuvre afin d'assurer les capacités d'investissement
3. Développer la culture collective de gestion
4. Renforcer les relations avec les communes
5. Structurer une fonction d'évaluation des politiques publiques/évaluation « qualité »



13
AGENTS

10 DIRECTION DES FINANCES (DF)

Les missions de la direction :



DELPHINE CIVEIT-ROGER
Directrice

La direction vise à :

- Construire et suivre le plan pluriannuel d'investissement retraçant la mise en œuvre du projet de territoire,
- Etablir les différents scénarios de prospective financière,
- Coordonner et centraliser les préparations budgétaires et les différents documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif)
- Rédiger les délibérations, les conventions et les rapports à portée financière,
- Assurer la gestion de l'actif des deux collectivités,
- Assurer la supervision financière du syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre Branche, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et du syndicat Mixte Yonne Médian.



Dégager des marges de manœuvre pour soutenir un fort niveau d'investissement



La direction s'articule autour de :

- Service Budget ville et caisse des écoles (gestionnaires mandatement)
- Service Budget CA – syndicats – recettes – dettes (gestionnaires recettes)
- Gestionnaire finances, gestionnaire actif
- Coordination formalités financières

Les objectifs stratégiques de la direction :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Dégager des marges de manœuvre pour soutenir un fort niveau d'investissement
3. Améliorer la sobriété environnementale et énergétique
4. Développer les relations avec les communes
5. Mettre en place un fonctionnement agile



05

➤ **NOS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT**

1. LA SYNTHÈSE DE NOS PRINCIPALES INSTANCES

Les instances de gouvernance pour l'Agglomération

Instances de gouvernance					
Instances	Participants	Préparation de l'ODJ	Type de sujet	Pouvoir de l'instance	Rédaction du compte-rendu
I. Instances politiques					
<i>Agglomération</i>					
<i>En amont des décisions - Instances de travail et de consultation</i>					
Conseil des Maires	Président, Maires	Service des affaires juridiques et des assemblées	Choix politiques et stratégiques de la Communauté	Avis	Service des affaires juridiques et des assemblées
Assemblées des Territoires	Elus communautaires, Maires, élus municipaux	Service des affaires juridiques et des assemblées	Sujets transversaux sur le territoire	Information	Pas de compte-rendu
Commission générale	Elus communautaires et municipaux	Service des affaires juridiques et des assemblées	Sujets communs à la Ville et à l'Agglomération	Information	Pas de compte-rendu
Commissions thématiques	Conseillers communautaires, municipaux, VP	Service gestionnaire de la thématique	Sujets et orientations de la thématique - balayage des projets de délibérations la concernant	Consultation	Service gestionnaire de la thématique
Comités de pilotage et groupes de travail	Elus municipaux, communautaires, Président (ou VP)	Service gestionnaire du projet	Amont Projet et Projets transversaux	Proposition	Service gestionnaire du projet
Conseil de Développement	Habitants, associations, entreprises, élus communautaires, VP	Service des affaires juridiques et des assemblées	Elaboration du projet de territoire, documents de prospective et de planification résultant de ce projet, conception et évaluation des politiques locales de promotion du développement durable	Consultation	Service des affaires juridiques et des assemblées
<i>Instances de préparation et de décision</i>					
Bureau communautaire	Président, VP, conseillers communautaires délégués	Service des affaires juridiques et des assemblées	Préparation des projets en amont du conseil Sujets d'actualité, suivi des projets en cours	Consultation	Service des affaires juridiques et des assemblées
Conseil communautaire	Président, VP, conseillers communautaires	Service des affaires juridiques et des assemblées	Délibération	Décision	Service des affaires juridiques et des assemblées

Les instances de gouvernance pour la Ville d'Auxerre

Instances de gouvernance					
Instances	Participants	Préparation de l'ODJ	Type de sujet	Pouvoir de l'instance	Rédaction du compte-rendu
II. Instances politico-administratives					
Réunion de direction Maire-Président	Maire-Président, 1er VP, 1ère adjointe, directeurs	Direction générale	Tous les sujets concernant l'agglomération et la ville	Informations sur l'avancée des dossiers et points d'arbitrage	Assistante DG
Séminaire coordination CODIR/élus	Les élus des bureaux	Direction générale	Etat d'avancement des projets	Information	Pas de compte-rendu
ODJ des délibérations	Maire-Président, DGS, Directeur de cabinet, Directeur DMARH	Service des affaires juridiques et des assemblées	Choix des délibérations	Validation	Pas de compte-rendu
Visa des délibérations	DGS, DMARH, DF, DIEPP	Service des affaires juridiques et des assemblées	Formalisme des délibérations	Validation	Retour aux services
III. Instances administratives					
CODIR	DGS, Directeurs	DGS	Info/actu- dossiers thématiques	Information, débat, décision	Assistante DG
IV. Instances paritaires					
CT	Composition paritaires OS, élus	DRH	Organisation collective de travail	Avis	DRH
CHSCT	Composition paritaires OS, élus	DRH	Sécurité et conditions de travail	Avis + conseils	DRH

Les autres instances nécessaires à notre bon fonctionnement :

Instances de gouvernance					
Instances	Participants	Préparation de l'ODJ	Type de sujet	Pouvoir de l'instance	Rédaction du compte-rendu
II. Instances politico-administratives					
Réunion de direction Maire-Président	Maire-Président, 1er VP, 1ère adjointe, directeurs	Direction générale	Tous les sujets concernant l'agglomération et la ville	Informations sur l'avancée des dossiers et points d'arbitrage	Assistante DG
Séminaire coordination CODIR/élus	Les élus des bureaux	DG	Etat d'avancement des projets	Information	pas de compte-rendu
ODJ des délibérations	Maire-Président, DGS, Directeur de cabinet, Directeur DMARH	Service des affaires juridiques et des assemblées	Choix des délibérations	Validation	Pas de compte-rendu
Visa des délibérations	DGS, DNARH, DF, DIEPP	Service des affaires juridiques et des assemblées	Formalisme des délibérations	Validation	Retour aux services
III. Instances administratives					
CODIR	DGS, Directeurs	DGS	Info/actu- dossiers thématiques	Information, débat, décision	Assistante DG
IV. Instances paritaires					
CT	Composition paritaires OS, élus	DRH	Organisation collective de travail	Avis	DRH
CHSCT	Composition paritaires OS, élus	DRH	Sécurité et conditions de travail	Avis + conseils	DRH
CAP	Composition paritaires OS, élus	DRH	Situation individuelle	Avis	DRH
CCP	Composition paritaires OS, élus	DRH	Situation individuelle	Avis	DRH
CCAS					
Conseil d'administration du CCAS	Maire, élus municipaux, représentants d'associations, directeur	Maire	Affaires générales du CCAS (Finances, gestion du personnel, activités)	Décision	Directeur du CCAS

2. NOS INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le fonctionnement de notre administration mutualisée Ville d'Auxerre et Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est fondé sur des principes communs, applicables à tous, nous permettant de transmettre l'information et les décisions dans les meilleures conditions. Pour favoriser ces liens, des instances de gouvernance rythment notre fonctionnement, qu'elles soient politiques ou administratives. Ces instances peuvent être spécifiques à la Ville ou à l'Agglomération quand cela est imposé par la loi.

Des instances de gouvernance ouvertes et équilibrées pour une décision partagée

Les instances de gouvernance organisent la prise de décision au sein de la Communauté de l'Auxerrois dans le respect des identités communes et dans l'intérêt de tous les habitants. Soucieuse de la diversité de notre territoire, notre gouvernance se veut équilibrée et représentative de notre pluralité ainsi que de la population. Toutes les décisions stratégiques et les politiques font ainsi l'objet d'un dialogue et sont élaborées dans un esprit de recherche de consensus.

Les instances de gouvernance sont composées d'instances de travail et de consultation ainsi que d'instances de décision. Elles permettent aux élus communautaires mais également aux Maires, aux élus des communes non dotés d'un mandat communautaire et aux habitants de participer à l'élaboration des décisions sur le territoire.



1. Les instances de travail et de consultation communautaires en amont des décisions

• Le conseil des Maires

Le conseil des Maires est l'instance politique privilégiée de débats, d'échanges et d'anticipation entre les Maires sur les grandes orientations des politiques communautaires et les projets structurants. Il intervient en amont des projets soumis aux instances de décisions que sont le conseil communautaire et le bureau communautaire. Le conseil des Maires est également un lieu d'échanges sur des sujets communaux partagés par plusieurs communes.

Toute modification des statuts, du périmètre ou des compétences de la Communauté de l'Auxerrois est soumise au conseil des Maires pour une réflexion préalable approfondie et un débat avant toute proposition de décision prise dans un esprit de consensus.

Présidé par le Président de la Communauté de l'Auxerrois, il se réunit une fois par trimestre à l'initiative du Président ou à la demande des Maires. L'ordre du jour est établi par le Président. Les Maires de la Communauté de l'Auxerrois peuvent également demander l'inscription de dossiers à l'ordre du jour.

Lors du conseil des Maires, des avis sont rendus et diffusés à l'ensemble des conseillers municipaux des communes de la Communauté de l'Auxerrois afin que des élus non dotés d'un mandat communautaire puissent être informés des travaux réalisés.



Le conseil des Maires est également un lieu d'échanges sur des sujets communaux partagés par plusieurs communes.



• Les assemblées de territoires

Les assemblées de territoires regroupent les élus communautaires, les maires mais également tous les conseillers municipaux des communes de la Communauté de l'Auxerrois.

• Les commissions générales

La commission générale est l'instance d'information de prédilection des élus sur les grands projets en cours de la Communauté de l'Auxerrois.

Cette commission permet à tous les élus communautaires de prendre connaissance d'un dossier structurant pour le territoire et de prendre part à son évolution.

Elle est présidée par le Président et réunit les élus communautaires environ une fois par trimestre mais également, quand le sujet le nécessite, les élus de la Ville d'Auxerre. L'ordre du jour est fixé par le Président mais un conseiller communautaire ou municipal peut demander l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour. La commission rend des avis.



• Les commissions thématiques

Les commissions thématiques sont des instances de débat sur des sujets et orientations d'intérêt communautaire. Elles concourent à la préparation des décisions du Bureau communautaire et des délibérations du conseil communautaire.

Représentatives de la diversité politique et géographique du conseil communautaire, elles sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de l'Auxerrois, chaque commune désignant des membres pour y siéger.

Leurs travaux sont animés par les Vice-Présidents compétents dans les domaines dont traitent les commissions thématiques.

• Les comités de pilotage et groupes de travail

Si besoin, et autant que cela est nécessaire, des comités de pilotage et des groupes de travail peuvent être mis en place pour traiter de thématiques particulières ou de projets transversaux.

Ces instances, composées d'élus municipaux et communautaires et animées par le Président ou un Vice-Président, peuvent être ouvertes à des personnalités qualifiées.



• L'avis des communes

Les décisions du conseil de la communauté de l'Auxerrois dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de la communauté de l'Auxerrois.

Les services de la communauté transmettent à la commune concernée le projet de délibération du conseil communautaire afin que le conseil municipal puisse émettre un avis lors de sa prochaine séance. La commune peut alors solliciter les services de la communauté afin d'apporter les explications nécessaires à la présentation du projet.



Les décisions du conseil de la communauté de l'Auxerrois dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune.





Le bureau communautaire constitue l'instance d'information et de préparation des décisions de l'agglomération.



2. L'association des habitants et des usagers à l'élaboration de la décision

Les habitants du territoire sont sollicités pour travailler sur plusieurs projets portés par la Communauté de l'Auxerrois à travers le conseil de développement. Cette instance de concertation composée de citoyens issus d'une diversité de milieux (économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs) participe au développement du territoire, et contribue à améliorer son aménagement ainsi qu'à définir son devenir en matière de lien social et de solidarité.

Doté de moyens définis par le conseil communautaire, le conseil de développement élabore des analyses du territoire et des avis de façon autonome et étayée. Disposant d'un rôle consultatif, il constitue une aide à la décision.

3. Les instances communautaires de préparation et de décision

• Le bureau communautaire

Le bureau communautaire constitue l'instance d'information et de préparation des décisions de l'agglomération. Il est composé du Président ainsi que des Vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués qui assurent la représentation de toutes les communes.

L'ordre du jour est fixé par le Président. Le bureau communautaire se réunit par principe avant chaque conseil communautaire afin de préparer les projets qui seront présentés devant le conseil communautaire mais également de traiter des sujets d'actualité qui concernent les compétences de l'agglomération.

• Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'assemblée délibérante et l'instance de décision qui clôt le travail et les débats issus des différentes instances et commissions préalables. Il réunit l'ensemble des conseillers communautaires au moins une fois par trimestre. Il rend les décisions prises par l'ensemble des élus au sein des instances préalables exécutoires.



4. Les instances de gouvernance de la Ville d'Auxerre

• Les commissions thématiques

Les commissions thématiques de la ville d'Auxerre sont des instances de débat sur des sujets et orientations d'intérêt communal. Elles traitent des projets de délibérations qui les concernent.

Composées des adjoints et des conseillers municipaux, ces commissions sont des instances consultatives qui formulent des avis.

• La commission générale

La commission générale réunit les élus municipaux d'Auxerre et communautaires avec pour objectif de partager des informations autour de sujets communs à la ville et à l'agglomération.

• La réunion de majorité

Les adjoints et conseillers municipaux de la majorité se réunissent pour évoquer les projets en cours et partager des informations à leur sujet afin de se tenir informés de leur avancée.

• Le conseil municipal des enfants

Composé d'élèves issus de classes de CM1 des écoles d'Auxerre, le conseil municipal des enfants est une instance qui se réunit dans deux commissions (loisir et culture, cadre de vie et sécurité) dans lesquelles elle formule des avis ou prend des décisions.

• Le bureau municipal

Le bureau municipal, composé du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, est une instance de préparation des décisions. Elle se consacre aux sujets et orientations d'intérêt communal et veille à parcourir les projets de délibérations afin de formuler un avis.

• Le Conseil municipal

Le Conseil municipal est l'instance de décision de la Ville d'Auxerre. Composé du Maire, des élus et des directeurs, il exerce ses compétences en adoptant les délibérations de la ville.



Composé du Maire, des élus et des directeurs, le Conseil municipal exerce ses compétences en adoptant les délibérations de la ville.



5. Les instances politico-administratives

• La Réunion de direction Maire-Président

Cette instance réunit le Maire-Président, le 1er Vice-Président, la 1ère adjointe ainsi que les directeurs. Elle partage des informations sur l'avancée des dossiers et réalise des points d'arbitrage sur tous les sujets concernant l'agglomération et la ville.

• Séminaire coordination CODIR/élus

Cette instance réunit les élus des bureaux dans le but de les informer de l'état d'avancement des projets. L'ordre du jour est établi par le directeur général. Ce séminaire se tient tous les trimestres.

• L'ordre du jour des délibérations

Le Maire-Président, le Directeur Général des Services, le Directeur de cabinet et le Directeur de la Modernisation de l'Administration et des Ressources Humaines sélectionnent et valident l'ordre du jour des délibérations.

• Le visa des délibérations

Le Directeur Général des Services, le Directeur de la Modernisation de l'Administration et des Ressources Humaines, la Directrice des Finances ainsi que la Directrice de l'Ingénierie et l'Evaluation des Politiques Publiques traitent du formalisme des délibérations. Ils valident les délibérations.



Conseil municipal des enfants

6. Les instances administratives

• Le CODIR

Le CODIR réunit hebdomadairement le Directeur Général des Services et l'ensemble des directrices et directeurs. Il se consacre aux sujets d'actualité et permet d'assurer l'articulation des projets et affaires en cours entre les différentes directions. Le CODIR est la principale instance de décision pour les sujets administratifs transverses.

7. Les instances paritaires

• Le Comité Technique (CT)

Le CT est un organe paritaire consultatif appelé à émettre des avis sur l'organisation collective et le fonctionnement des services. Il est composé de 6 représentants du personnel titulaires, de 6 représentants du personnel suppléants, de 6 élus titulaires, de 6 élus suppléants, et il se réunit 6 à 7 fois par an en moyenne.

• Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le CHSCT est un organe paritaire consultatif appelé à émettre des avis sur des questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des agents. Il est composé de 6 représentants du personnel titulaires, de 6 représentants du personnel suppléants, de 6 élus titulaires, de 6 élus suppléants, et il se réunit 3 à 4 fois par an en moyenne.

• La Commission Administrative Paritaire (CAP)

La CAP est un organe paritaire consultatif constitué par référence à la catégorie hiérarchique des fonctionnaires et appelé à émettre des avis ou des propositions sur les mesures individuelles défavorables en matière de carrière, de position et de titularisation. Il est composé de représentants du personnel titulaires et suppléants (4 / 4 pour la catégorie A, 4 / 4 pour la catégorie B et 6 / 6 pour la catégorie C), et d'autant d'élus titulaires et suppléants.



Le CODIR est la principale instance de décision pour les sujets administratifs transverses.



• La Commission Consultative Paritaire (CCP)

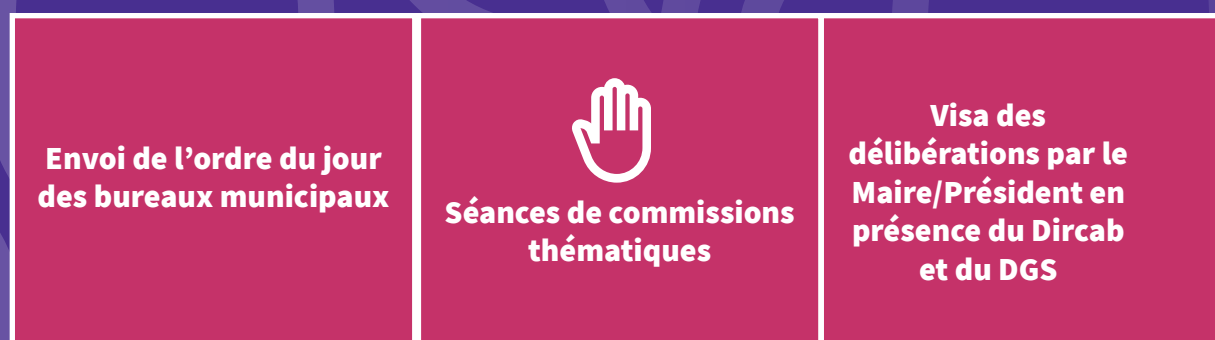
La CCP est un organe paritaire consultatif appelé à émettre des avis sur les questions d'ordre individuel concernant les agents contractuels. Elle dispose des mêmes compétences que la CAP mais en directions des agents contractuels.


8. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil d'administration du CCAS est une instance décisionnelle qui réunit sept fois par an le Maire, les élus municipaux, les représentants d'associations ainsi que le Directeur. Il établit son règlement intérieur, traite des affaires générales du CCAS (finances, gestion du personnel, activités) et peut prévoir la création d'une commission permanente dont il détermine le fonctionnement et les attributions.

9. SCHÉMA TYPE D'UNE DÉLIBÉRATION

DÉPART



Mise en forme et réécriture au besoin par les assemblées	Visa des délibérations par le DG, directeurs de la direction de la modernisation et des ressources humaines, des finances et la direction de l'ingénierie et de l'évaluation
	 Allers/retours avec les services pour compléments et informations au besoin
Envoi de l'ordre du jour au cabinet	Montage de l'ordre du jour



Envoi des délibérations au contrôle de légalité

Rédaction des comptes-rendus et procès-verbaux

Affichage des délibérations



ARRIVÉE

3. NOS PRATIQUES COLLECTIVES

1. La transversalité

Le fonctionnement de notre administration repose sur une organisation délimitée par Directions et services. Cependant, les défis à relever ces prochaines années sont de plus en plus transverses à nos différents métiers, en témoignent nos six marqueurs politiques. Il est donc indispensable que nous puissions travailler et collaborer toujours plus ensemble, en inter-directions mais aussi au sein des directions en gagnant en transversalité dans nos pratiques. La transversalité ne se décrète pas, elle se met en œuvre à travers des principes et des outils communs, applicables par tous. De nombreuses initiatives ont déjà été mises en place en ce sens : instances de gouvernance, intranet, projets communs... Nous continuerons dans cette direction afin de gagner en fluidité et d'apporter des réponses et services toujours plus complets et efficaces.

Au sein de notre administration, la transversalité s'exerce principalement par :

- Le recours au mode projet
- L'animation de réseaux métiers et compétences
- La circulation de l'information

• Le mode projet

Conduire les projets de la collectivité implique une organisation rigoureuse. Nous souhaitons ainsi nous doter d'un mode projet, c'est-à-dire d'une méthode de travail en gestion de projets où l'équipe fonctionne de manière collaborative et transversale entre directions. Travailler en mode projet nécessite :

- Des responsabilités clairement définies au sein des équipes pour les directeurs et chefs de projet ;
- L'établissement d'une fiche projet qui clarifie en préambule : le contexte et les objectifs du projet, les résultats attendus, les étapes, le coût, le planning... ;
- Le pilotage et les bilans successifs au fil de l'avancement : « où en est-on ? », « comment avance-t-on ? », « que faut-il améliorer ? »

QUELQUES ACTIONS

• Déterminer la méthode :

Elaborer une charte de gestion de projet permettant de préciser ce qu'est le mode projet pour nous, notre méthodologie, les rôles de chacun dont le chef de projet, les outils et les critères de sélection des projets compris ;

- **Développer la formation** : Former à la gestion de projet, par un vaste cycle de formation adapté à la méthode définie, l'ensemble des cadres et agents ayant recours au mode projet ;
- **Développer nos outils de suivi et de pilotage des projets** ;
- **Définir la gouvernance et le suivi** :
 - Définir l'instance de décision et de suivi des projets
 - Définir l'évaluation



• Les pratiques métiers et compétences

L'autorité hiérarchique permet et garantit la prise de décision et la mise en œuvre des missions confiées. Le lien hiérarchique se traduit, au sein de l'organisation de travail, par l'existence d'une fonction d'encadrement clairement et personnellement identifiée, dont l'agent dépend. L'encadrant fixe les objectifs, attribue les moyens, priorise les tâches et en contrôle l'exécution. Il lui appartient d'évaluer l'agent.

En complément, des liens fonctionnels caractérisent les relations qui peuvent (et doivent !) exister entre nos directions et services. Ces liens fonctionnels nous permettent de partager un appui technique, des conseils, de l'expertise et des ressources que nous devons mobiliser pour exercer nos missions. Ce sont les liens créés, par exemple, à travers l'appui de la Direction des Finances pour tout sujet lié à son domaine d'expertise, ou les coopérations entre agents exerçant le même métier dans différentes directions (ex : assistants, chefs de projets, référent administratif...).



La transversalité ne se décrète pas, elle se met en œuvre à travers des principes et des outils communs, applicables par tous.



L'outil privilégié pour animer ces liens fonctionnels est le réseau « métiers & compétences ». Les réseaux « métiers & compétences » constituent des instances de dialogue fonctionnelles et non hiérarchiques. Ils facilitent les coopérations dans notre organisation toujours plus transversale, en recherchant l'amélioration continue du service rendu.

Plusieurs réseaux « métiers & compétences » seront donc mis en place et animés dans les prochaines années.

QUELQUES ACTIONS

• Structurer plusieurs réseaux de métiers et compétences :

Identifier les métiers (assistants, conducteurs d'opérations, métiers d'accueil, correspondants financiers, encadrement de proximité, métiers liés au PCAET ou au numérique...)

• Animer, pour chaque réseau métier, une ou plusieurs réunions par an en fonction des besoins du réseau

• Réussir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

- Développer la mobilité interne

- Elaborer des fiches métiers pour les réseaux définis

• Élaborer des référentiels communs aux collectivités (charte graphique unique, modèles de courrier, logos...)



• La circulation de l'information

Dans une organisation telle que la nôtre, exerçant des compétences communautaires et communales et interagissant avec les autres communes membres, la circulation de l'information est un vecteur essentiel d'efficacité. La fluidité des transferts d'informations et de décisions entre les agents ainsi que le bon fonctionnement des instances de gouvernance politiques et administratives sont des conditions nécessaires à la performance collective.

Lors de la conception de ce Projet d'Administration au service de l'Auxerrois, la communication des informations a été identifiée comme un point à améliorer. Pour répondre aux attentes et mettre en place une circulation fluide et claire des informations entre les directions, les services et en lien avec nos satellites (CCAS, Office du Tourisme et Syndicats mixtes), nous renforcerons **trois axes** :

- Harmoniser et mieux comprendre les circuits d'information et de décision au sein de notre organisation, en systématisant les pratiques de compte rendu en cohérence avec nos instances de gouvernance ;
- Travailler collectivement sur l'identification d'un ensemble de bonnes pratiques afin d'harmoniser nos façons de procéder, de simplifier nos pratiques et d'adapter au mieux nos informations écrites ou orales (par exemple : les bonnes pratiques et usages pour la gestion des mails, harmonisation de nos modèles et formats de notes, etc.)
- Adapter les circuits et outils de communication interne qui nous permettent, à chacun d'entre nous, de suivre au quotidien les principales informations de la collectivité (intranet, journal interne...)



QUELQUES ACTIONS

- **Définir, pour nos instances de gouvernance, les modalités de traçabilité des informations clés** (préparation de l'ordre du jour, rédaction du compte rendu, périmètre de diffusion, adaptation des modèles aux instances...)

- **Elaborer, par une démarche collaborative, un guide des « bonnes pratiques » sur nos méthodes de compte rendu et en diffuser les principes**

- Définir les bons vecteurs de diffusion des informations (mail, appel...)

- Définir le niveau de partage des informations

- **Se doter d'un organigramme interactif** faisant apparaître les coordonnées, les missions, les fonctions et le site géographique où se situent les agents

- **Créer une carte interactive afin de savoir où sont situés les agents en vue des déménagements de service à venir**

- **Garantir le suivi des décisions**

- **Définir le bon usage des outils collaboratifs** (agendas, serveurs, règles d'utilisation des mails...)

- **Diversifier les canaux de communication pour permettre aux agents sur le terrain d'avoir facilement accès aux informations**



2. Travailler pour la Ville et l'Auxerrois : notre marque employeur en faveur de la cohésion et de la convivialité

Plus de **1000 agents** s'engagent chaque jour au sein de la Ville d'Auxerre et de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Une grande diversité de professionnels, issus de formations et d'expériences riches et variées, s'investissent au sein de notre organisation pour fournir aux usagers un service public de qualité et transformer l'Auxerrois en un territoire libéré, attractif, ouvert et fier. Aux côtés des élus, ils exercent des missions de proximité, indispensables à l'amélioration de la qualité de vie des usagers de notre territoire.

Cette richesse humaine et professionnelle est incarnée par plus d'une centaine de métiers, dont beaucoup restent encore méconnus. Ces métiers sont les nôtres : ils doivent être connus, reconnus et valorisés. Pour mener à bien ces défis, nous souhaitons donc :

- **Renforcer le sentiment d'appartenance** à notre organisation (augmentation des activités sportives et culturelles, renforcement de la communication interne...);

- **Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants** afin de permettre à chaque nouvel agent de disposer des meilleures conditions pour réussir rapidement son intégration ;
- **Favoriser l'épanouissement et le bien-être au travail** (conditions matérielles, locaux...)

Notre « marque employeur » doit être le reflet de l'ambition politique que nous avons pour notre territoire. En outre, chaque agent bénéficie d'actions sociales de la Communauté de l'Auxerrois :

- Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Restauration collective (trois lieux disponibles)
- Participation à la complémentaire santé
- Participation à des activités sportives et culturelles

QUELQUES ACTIONS

- **Créer des moments de convivialité permettant de renforcer la cohésion entre les équipes et de créer du lien**

- Organiser un moment de cohésion une fois par an autour d'un tournoi sportif ou d'une activité culturelle ainsi que d'un repas
- Adapter les possibilités de visites du territoire mensuelles et les activités sportives prévues afin de permettre à tous les agents d'y avoir accès
- Intégrer des lieux de convivialité aux prochains projets immobiliers
- Améliorer la communication interne et accroître la visibilité des actions existantes (conférences culturelles, animations...)

- * Diffuser une newsletter mensuelle sur les événements et l'afficher dans les locaux

- * Mieux faire connaître les trois lieux de restauration

- * Accroître la visibilité des activités proposées par l'Amicale du personnel

- **Faciliter l'accès aux informations concernant les droits des agents (ex : CNAS) et former les agents à l'utilisation du site du CNAS**

- **Faire découvrir aux élus et aux services les métiers de la collectivité**

- Organiser des visites de direction pour découvrir les différents métiers de la collectivité et réaliser des ateliers de découvertes sur le créneau 12h-14h (exemple : taille des arbres, biodiversité, réparation)

- Former les contractuels sur le sens et la culture du service public pour améliorer l'unité

- **Travailler sur le respect des agents (obligations / droits) afin de lutter contre toutes les formes de discriminations (racisme, sexisme, dénigrement des postes d'exécution...)**

- **Améliorer et harmoniser le parcours d'intégration des nouveaux agents**

- * Proposer un parcours d'intégration dans tous les services avec un programme et un kit communs pour le nouvel arrivant ainsi que pour la personne qui accueille (présentation de la collectivité et des outils de base, visites, rencontres des agents, saisie des informations pour l'informatique et le mobilier...)

- * Désigner un référent par direction qui aura pour rôle de présenter la direction aux nouveaux arrivants

- * Mettre à jour le répertoire téléphonique et mail

- **Harmoniser les adresses électroniques des agents et la téléphonie**





06

Comment faire vivre le projet d'Administration ?

- Le Comité de Direction suivra la mise en œuvre du Projet d'administration trois à quatre fois par an. Ce suivi permettra de mesurer les avancées réalisées et d'actualiser le document pour le faire évoluer au fil du temps ;
- Une fois par an, le Projet d'administration pourra faire l'objet d'un point d'étape lors de la journée du personnel ;
- Pour approfondir certains thèmes d'actualité, des séances de world café pourront être organisées afin de poursuivre la dynamique collaborative ;
- Enfin, le Projet d'administration sera suivi et décliné au sein de chaque direction.

Plusieurs indicateurs seront identifiés pour garantir un suivi du Projet d'administration ainsi que des feuilles de route des directions :

- Des indicateurs de gestion seront consolidés pour réaliser un suivi mensuel en Comité de direction ;
- Des indicateurs d'activité et de suivi seront déterminés dans chaque feuille de route politique afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets.

Où trouver le document et comment continuer à s'informer ?

- Un exemplaire du Projet d'administration est remis à chaque agent ;
- Le document complet et sa version synthétique sont disponibles sur l'Intranet ;
- Des exemplaires sont affichés dans les locaux.

LES

PROJETS

DE DIRECTIONS

70	FEUILLE DE ROUTE DU CODIR
72	1. DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE (DEEATE)
80	2. DIRECTION STRATEGIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DSAT)
90	3. DIRECTION PATRIMOINE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC (DPAEP)
96	4. DIRECTION VALORISATION DU CADRE DE VIE (DVCV)
102	5. DIRECTION COHESION SOCIALE ET TEMPS DE L'ENFANT (DCSTE)
106	6. DIRECTION CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (DCSVA)
112	7. DIRECTION MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES HUMAINES (DMARH)
118	8. DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION ET RELATION CITOYENNE
122	9. DIRECTION INGENIERIE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (DIEPP)
126	10. DIRECTION DES FINANCES (DF)

1. FEUILLE DE ROUTE DU COMITÉ DE DIRECTION

Thématique	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions	Porteurs des actions
Transversalité / gestion de projet	1. Définir la méthode : élaborer une charte de gestion de projet permettant de préciser ce qu'est le mode projet pour nous, notre méthodologie, les rôles de chacun et les outils	1.1. Définir le projet à mener en mode projet : définir transversalité, durée, budget, risques, etc.	Marie-Odile, Fabrice, Cécile, Raphaël, David
	2. Développer la formation : tous former à la gestion de projet, par un vaste cycle de formation adapté à la méthode définie, pour l'ensemble des cadres et agents avant lancement mode projet.	2.1. Définir l'impact attendu de ces formations	
	3. Développer nos outils de suivi et de pilotage des projets	3.1. Définir un format (graphique, numérique)	
	4. Définir la gouvernance et le suivi	4.1. Définir un langage commun de projet 4.2. Définir l'organisation 4.3. Définir l'impact attendu de ces actions 4.4. Définir l'impact attendu de ces actions 4.5. Définir l'impact attendu de ces actions	
Transversalité / Postes, métiers et compétences	8. Structurer l'ensemble métiers	8.1. Définir les postes métiers (fonctions, missions, responsabilités, savoirs, compétences, etc.)	Christophe, Anthony, Raphaël, David, Fabrice
	9. Anticiper, pour chaque métier, une ou plusieurs missions par un en fonction des besoins de métier	9.1. Définir les postes métiers (fonctions, missions, responsabilités, savoirs, compétences, etc.)	
	10. Définir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	10.1. Définir les postes métiers (fonctions, missions, responsabilités, savoirs, compétences, etc.)	
	11. Définir des référentiels métiers	11.1. Définir les postes métiers (fonctions, missions, responsabilités, savoirs, compétences, etc.)	
Transversalité / La circulation de l'information	12. Définir, pour nos instances de gouvernance, les modalités de traçabilité des informations clés (présentation de l'ordre du jour, résumés de comptes rendus, prémisses de diffusion...)	12.1. Définir les modalités de diffusion des informations	Marie-Odile, Fabrice, Cécile, Raphaël, David
	13. Élaborer, par une démarche collaborative, un guide des bonnes pratiques sur nos méthodes de compte rendu et en diffuser les principes (ex : guide de reporting)	13.1. Définir les modalités de diffusion des informations 13.2. Définir les modalités de diffusion des informations 13.3. Définir les modalités de diffusion des informations 13.4. Définir les modalités de diffusion des informations	
	14. Classifier l'organigramme	14.1. Définir les modalités de diffusion des informations	
	15. Garantir le suivi des décisions (mise en œuvre)	15.1. Définir les modalités de diffusion des informations	
	16. Créer une carte interactive afin de savoir où sont situés les agents en vue des délégués de service à rendre	16.1. Définir les modalités de diffusion des informations	
	17. Diversifier les canaux de communication pour permettre aux agents sur le terrain d'avoir facilement accès aux informations	17.1. Définir les modalités de diffusion des informations	
	18. Définir les bon usages des outils collaboratifs	18.1. Définir les modalités de diffusion des informations	

1 DIRECTION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE » (DEEATE)

1.1. Chiffres clés

Personnel : 17 agents

1.2. Nos missions

La direction a pour ambition de renforcer l'attractivité de l'Auxerrois, de développer la capacité d'innovation de l'économie dans un territoire en pleine transition, de coordonner les atouts en matière de qualité de vie, de développer le potentiel de transition énergétique et écologique, de mettre en exergue les atouts touristiques du territoire auxerrois, ainsi que de renforcer l'offre d'enseignement supérieur.

L'objectif de l'ensemble des services de la Direction est de créer les conditions de l'attractivité et de permettre :

- D'attirer des nouveaux habitants par une qualité du cadre de vie et de permettre aux Auxerrois qui le souhaitent de continuer à vivre dans une ville aux nombreux atouts
- D'attirer des nouveaux entrepreneurs, des investisseurs et des nouveaux talents dans des domaines économiques, de l'innovation, de l'enseignement et de la recherche
- D'accompagner le développement des entreprises déjà présentes sur le territoire
- D'accompagner le développement du tissu commercial d'Auxerre, du maillage urbain du centre-ville aux rues des villages de l'Auxerrois
- Développer une politique de mobilités visant à privilégier les mobilités durables et décarbonées
- Renforcer le tourisme comme moteur important

La direction s'articule autour de plusieurs entités/services :

• Enseignements supérieurs

Auxerre et son agglomération concentrent aujourd'hui près de 2500 étudiants. L'objectif est de porter le nombre d'étudiants à 3500. Pour atteindre cet objectif, le service a pour mission d'identifier les filières en lien avec le développement économique et l'innovation qui pourraient venir compléter les formations existantes. C'est ainsi que sera accordée une attention toute particulière autour de l'hydrogène.

• Service mobilité, transport, aéroport

Les ambitions de ce service sont particulièrement fortes. Au cœur des trois thèmes majeurs de la Direction, ce service a pour mission d'adapter le schéma de mobilité à l'aménagement du territoire et aux enjeux de la transition écologique. Si l'agglomération confirme son ambition

résolue d'une mobilité décarbonée avec l'Hydrogène pour son réseau de transport collectif, elle souhaite aussi s'engager dans la promotion des mobilités douces. C'est ainsi qu'en parallèle du réseau de transport collectif, un schéma global de mobilités douces permettra de déployer un service de vélo en libre-service sur l'ensemble de l'agglomération. Pour une efficacité renforcée, ce service sera accompagné par un schéma de continuité cyclable, sécurisé sur tout le territoire. Par ailleurs, un système de covoiturage et d'autopartage viendra compléter l'offre de mobilité.

Equipement incontournable de l'agglomération, l'Aéroport d'Auxerre-Branches doit être conforté dans son rôle moteur dans l'attractivité économique et touristique. C'est ainsi qu'en partenariat avec la région Bourgogne-Franche-Comté et le conseil Départemental, un soin particulier sera accordé au développement de l'Aéroport.

• Service Stratégie et développement touristique

Avec l'équipe de l'Office de tourisme, il s'agit de mettre en œuvre la stratégie de développement touristique. Celle-ci s'articule autour des axes suivants :

- Mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la ville et de l'agglomération
- Mise en valeur et développement du tourisme fluvial
- Développement de l'offre d'hébergement de qualité sur le territoire
- Promotion de l'œnologie et de la gastronomie du territoire

• Service développement économique et commercial

(attractivité économique, commerce, Marché et droits de place, stratégie, gestion et valorisation des ZAE)

Ce service assure :

- Le développement économique du territoire en s'assurant qu'attractivité se conjugue bien avec la transition écologique. L'ambition est d'accueillir les entreprises et les investisseurs respectueux de nos efforts de transition écologique. A ce titre, et avec nos équipements Pole environnemental et Vestiaires Guillet, ce service souhaite accompagner l'accueil des entreprises œuvrant dans l'innovation technologique et la transition écologique. Cet accompagnement comprend notamment la promotion de l'Hydrogène comme marqueur territorial fort et doit permettre d'identifier Auxerre comme une véritable technopole Hydrogène.

• La dynamisation du commerce de centre-ville et des centres-bourgs : Avec l'Etat, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et la CMA (Chambre des métiers et de l'artisanat), l'agglomération souhaite lutter contre la vacance commerciale. En lien avec les associations de commerçants, le manager de centre-ville pilote et anime une politique de dynamisation visant à conquérir de nouveaux consommateurs.

• La promotion des marchés d'Auxerre (Droits de place) : ce service garantit l'attractivité des marchés existants et leur rayonnement en proposant des promotions et animations. Il doit en outre assurer la qualité des foires commerciales de la ville.

• **Service PCAET, énergie verte, transition écologique** (Plan climat, protection des ressources, transition énergétique, environnement)

Ce service met en œuvre toutes les politiques publiques concourant à l'ambition de l'Auxerrois autour de la transition écologique. Qu'il s'agisse d'énergie, de qualité de l'eau ou du PAT (Projet Alimentaire territorial), ce service coordonne les politiques publiques de l'agglomération et veille en particulier à ce que les actions et les projets engagés s'inscrivent parfaitement dans les orientations inscrites dans le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) en cours d'élaboration.

o Le service Energies a pour mission de suivre l'ensemble des réflexions, projets et actions assurant la promotion des énergies vertes et décarbonées. A ce titre, il développe tous les projets d'ENR (énergies renouvelables) : Solaires, hydroélectriques, Eoliens, méthanisation.

o Préservations des ressources en eau potable : ce service en lien avec les services de l'Etat, la chambre agricole, et les associations d'agriculteurs, permet de sensibiliser et de fédérer les bonnes volontés autour des bonnes pratiques de préservation des ressources en eau potable, notamment sur les aires de captage.

o Préservation de la biodiversité : ce service est chargé de suivre et d'améliorer la connaissance de l'Agglomération sur la faune et la flore du territoire afin de la protéger. Il a pour mission d'interpeller les autres services sur les projets d'aménagement qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité.

2. Nos instances de gouvernance

2.1. Réunion direction

Trois réunions sont organisées :

- Une réunion bimensuelle avec la direction de la mobilité
- Une réunion bimensuelle avec la direction du développement durable
- Une réunion bimensuelle avec le développement économique

2.2. Autres réunions

Une réunion mensuelle est organisée avec l'ensemble des services

3. Notre feuille de route

7 objectifs stratégiques :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Adapter nos politiques publiques pour réduire l'empreinte environnementale
3. Accompagner la transformation de la filière agricole
4. Développer et améliorer les mobilités pour les adapter aux défis de demain
5. Accompagner les filières, initiatives et écosystèmes pour un développement économique novateur, performant et responsable
6. Rendre la destination auxerroise attractive et durable et proposer un territoire à haute valeur environnementale aux entreprises, habitants et visiteurs
7. Dynamiser les centralités

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>1.1 Elaborer la construction de la DSP sur le stationnement 1.2 Réaliser la gestion financière administrative</p>
<p>2. Adapter nos politiques publiques pour réduire l'empreinte environnementale</p>	<p>2.1 Développer les énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer 4 centrales solaires • Construire 2 centrales hydroélectriques sur l'Yonne • Développer les réseaux de chaleur • Accroître le réseau de bornes de recharge électrique et hydrogène des véhicules • Eolien • Solaire, agricole et communal • Pompes à chaleur • Méthanisation <p>2.2 Accompagner la mise en place du Plan Lumières</p> <p>2.3 S'assurer que les entreprises des zones d'activités soient en accord avec les objectifs en matière de réduction de l'empreinte environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une charte d'engagement • Créer une charte opposable d'engagement en matière de transition <p>2.4 Tendre vers l'autonomie énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la rénovation des bâtiments • Projet Batardeau Montardoins (en lien avec Stratégie et aménagement du territoire) <p>2.5 Concilier la préservation de la biodiversité et le développement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer, suivre et partager la stratégie biodiversité <ul style="list-style-type: none"> o Elaborer la stratégie o Assurer son application en lien avec les autres directions • Intégrer la stratégie biodiversité en lien avec les différentes directions : <ul style="list-style-type: none"> o Urbanisme : lien avec les documents de planification et projets d'aménagement o Patrimoine bâti : rénovation énergétique et construction de bâtiments o Plan lumières : trame noire o Cadre de vie : plan de gestion différenciée • Préserver le patrimoine naturel existant <ul style="list-style-type: none"> o Poursuivre la préservation des sites Natura 2000 • Redéfinir sur le territoire les réservoirs de biodiversité et les corridors biologiques (Trames verte et bleue) • Mettre en place des procédures de prise en compte de la biodiversité ordinaire • Accompagner, sensibiliser et former les publics <ul style="list-style-type: none"> o Former et informer les communes o Former et informer les citoyens « <p>2.6 Elaborer, décliner et suivre le plan Climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer un réseau métier dans les directions afin de relayer les actions • Définir la gouvernance et les modalités de l'animation transversale (focus sur les articulations avec PLUI notamment). <p>2.7 Labelliser les actions de l'agglomération « Climat Air Energie »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horizon : 2023 <p>2.8 Développer une culture commune du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les écoles à mener un projet d'établissement • Accompagner les porteurs de projets • Accompagner les associations (Déclat famille) • Développer la communication auprès de l'ensemble de la population au travers des médias disponibles : réseaux sociaux, site interne, presse papier agglomération <p>2.9 Hydrogène :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer et sensibiliser les acteurs sur les atouts de l'hydrogène vert «

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
	<p>2.10 Mettre en place une politique Développement durable transversale reprenant les grands axes économie, environnement, social et sociétal Responsabiliser l'ensemble des directeurs et de leurs équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les valeurs du développement durable et de la transition écologique dès l'amont des projets : aménagement urbain et rural, grands projets de transport et d'énergie, développement économique et touristique. • Accompagner les équipes dans la transition écologique et énergétique : élus, agents • Répondre aux obligations de l'agglomération en matière de transition écologique : <ul style="list-style-type: none"> o PCAET (tous les 6 ans) o Bilan GES (tous les 3 ans) o Rapport sur la situation en matière de développement durable (tous les ans)»
<p>3. Accompagner la transformation de la filière agricole</p>	<p>3.1 Favoriser le développement de l'agro-écologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture à faible impact environnemental : agriculture biologique, de conservation, HVE, agroécologie... • Etablir le CTEC (Contrat territorial Eau et Climat) avec AESN et partenaires • Charte locale pour l'eau • Susciter des offres <p>3.2 Rendre le territoire attractif pour accueillir de nouveaux éleveurs et agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la modification de l'équipement pour les exploitations et les opérateurs • Anticiper les départs à la retraite : accompagner les cédants, les transmissions et les installations <p>3.3 Sensibiliser les citoyens à la consommation et à la distribution de produits locaux et en faveur de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter Décllic famille • Associer les citoyens et les usagers • Communiquer via les réseaux sociaux • Accompagner également la distribution (ex : marché de l'Arquebuse, ...) <p>3.4 Elaborer le Projet Alimentaire Territorial en liaison avec l'étude VITAGORA (cf. lien avec FDR DCSTE)</p> <p>3.5 Stratégie foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir du foncier agricole • Connaissance des sols -> autonomie alimentaire <ul style="list-style-type: none"> o Outils d'urbanisme • Acquisition et location : développer les baux ruraux environnementaux
<p>4. Développer et améliorer les mobilités pour les adapter aux défis de demain (en lien avec la direction Stratégie et aménagement du territoire)</p>	<p>4.1 Elaborer et suivre un plan d'action en faveur des mobilités douces et actives -Schéma de Cohérence des circulations douces»</p> <p>4.2 Accompagner la construction d'un pôle d'échanges multimodal au niveau de la gare SNCF</p> <p>4.3 Renforcer l'attractivité de l'aéroport et développer l'aviation d'affaires propre</p> <p>4.4 Développer un réseau de bus avec une flotte entièrement propre</p> <p>4.5 Améliorer l'offre ferroviaire Auxerre – Paris</p> <p>4.6 Contribuer au PLUIHD sur les expertises Déplacements / Mobilités »)</p> <p>4.7 Assurer le renouvellement de la DSP Transport</p>
<p>5. Accompagner les filières, initiatives et écosystèmes pour un développement économique novateur, performant et responsable</p>	<p>5.1 Faire de l'Auxerrois une destination référencée pour les grandes entreprises spécialisées dans l'aménagement de foncier ou dans l'implantation d'entreprises</p> <p>5.2 Confirmer la volonté d'accueillir un campus universitaire connecté pour conforter le pôle universitaire d'Auxerre</p> <p>5.3 Soutenir des projets innovants à forte valeur ajoutée environnementale dans le cadre du Plan de relance national</p> <p>5.4 Développer les parcs d'activité dans le respect des règles environnementales et de la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux'R Parc : Accueillir de nouvelles activités dans un cadre haut de gamme répondant à un cahier des charges exemplaire en matière de transition écologique

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
	<ul style="list-style-type: none"> • Futur Parc d'activité H2 des Mignottes : Accueillir des entreprises et start-up dans le domaine de la transition énergétique dont l'unité de production d'hydrogène vert répondant à un cahier des charges exemplaire en matière de transition écologique • L'Eco-pôle de Venoy : dédier le pôle aux éco-activités comme la production de matériaux responsables répondant à un cahier des charges exemplaire en matière de transition écologique <p>5.5 Mettre en œuvre le déploiement de l'écosystème hydrogène (en lien avec la direction Patrimoine bâti et aménagement de l'espace public)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilités lourdes et transport de voyageurs : Mettre en place les bus hydrogène (5) et la station de production et de distribution d'hydrogène « auxhygen » • Augmenter la capacité de production et de distribution de la station afin d'être en phase avec l'arrivée des TER hydrogène • Acquérir une benne • Alimenter les bâtiments, des événements et des chantiers avec l'hydrogène stationnaire • Travailler sur leetrofit pour les véhicules poids lourds, les véhicules utilitaires légers et la partie agricole • Faire émerger un centre de maintenance pour ce type de véhicules • Travailler au déploiement d'une offre de formation pour ces nouvelles technologies : <ul style="list-style-type: none"> o Sensibiliser les formations existantes o Avoir une offre de formation bac +2 sur ces nouvelles technologies sur le territoire o Avoir une offre de formation bac+5 o Créer des liens avec les centres de recherche existants (Mines ParisTech etc.) • Faire labelliser l'écosystème auxerrois comme un technopôle hydrogène <ul style="list-style-type: none"> o Coordonner tous les acteurs o Attirer des acteurs (porteurs de projet, industriels, PME...) en lien avec la formation
<p>6. Rendre la destination auxerroise attractive et durable et proposer un territoire à haute valeur environnementale aux entreprises, habitants et visiteurs</p>	<p>6.1 Développer l'hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'hôtellerie traditionnelle sur les segments manquants • Augmenter la mise en marché des résidences secondaires • Augmenter les hébergements alternatifs chez l'habitant • Créer et améliorer le schéma camping – camping-car • Développer l'hébergement fluvial • Développer le Port en intégrant les objectifs de développement durable et de transition écologique via une charte <p>6.2. Enrichir et pérenniser l'offre touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la visibilité et l'offre liées au patrimoine viticole du cœur de ville et de l'Yonne <ul style="list-style-type: none"> o Augmenter l'offre œnologique afin de retisser le lien entre Auxerre et son vignoble o Fédérer l'ensemble des vignobles de Chablis et du Grand Auxerrois • Favoriser le développement et la mise en marché de l'offre itinérance rando – vélo – bateau – pêche • Améliorer l'offre et la visibilité du tourisme d'affaire • Travailler en synergie avec la culture et le patrimoine pour accompagner la mise en marché des produits, développer la médiation patrimoniale, le Pays d'arts et d'histoire • Pérenniser et développer les animations touristiques (festival de musique...) <p>6.3 Accroître la notoriété</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le potentiel du territoire et développer une stratégie de communication <ul style="list-style-type: none"> o Créer la marque « Destination Auxerre » • Améliorer la signalétique • Approfondir le marketing territorial

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
7. Dynamiser les centralités	<p>7.1 Revitaliser les commerces et l'animation en centre-ville et dans les centres-bourgs (en lien avec les directions Patrimoine bâti et aménagement de l'espace public et Stratégie et aménagement du territoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les commerçants (nouveaux, actuels, futurs) <ul style="list-style-type: none"> o Accompagner la transmission d'un commerce et favoriser la reprise o Anticiper les mutations commerciales • Equilibrer l'offre commerciale et adapter les commerces aux nouveaux besoins • Accompagner les communes sur leurs réflexions en matière de commerce • Acquérir le label villes et villages étoilés • Favoriser le commerce et l'artisanat de proximité <ul style="list-style-type: none"> o Développer des restaurants et boutiques éphémères notamment pour la mise en valeur de l'artisanat local o Mener une réflexion sur une halle-marché place de l'Arquebuse o Favoriser l'émergence de concepts de commerces innovants, porteurs de sens, de lien social et d'emploi local <p>7.2 Mettre en œuvre le programme Action Cœur de ville</p> <p>7.3 Assurer la gestion transversale de la dynamisation du centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien articuler les évènements, aménagements, etc.... (DEATE, DSAT, DCSVA, ...). • Avoir une centralisation des informations sur les évènements «

2 DIRECTION « STRATÉGIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ » (DSATM)

1.1. Chiffres clés

Personnel : 41 agents

1.2. Nos missions

La direction a pour mission de participer à l'aménagement du territoire et à l'accompagnement des communes dans une vision stratégique d'ensemble.

La direction est composée de

• 2 directions déléguées :

- Stratégie urbaine, planification, syndicats : élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Schéma de cohésion territoriale (SCoT), gestion des syndicats, SIG)
- Conception des espaces publics, eau, assainissement

• Trois services :

- Service foncier (occupation du domaine public, DPU)
- Droit des sols et Etablissements recevant du public (accueil, instruction, plan de sauvegarde et de mise en valeur, ERP)
- Habitat, logement, santé, hygiène (Habitat indigne, péril, GDV, hygiène et santé)

• La direction déléguée « Conception des espaces publics, Eau et Assainissement »

Elle est issue du rapprochement de deux services historiques de l'agglomération : **Service Conception des espaces publics et le Service Eau et Assainissement**. Il permet d'améliorer le lien fonctionnel entre ces deux services intervenant sur le domaine public.

• Service Conception des espaces publics

Il a pour missions de :

- Réaliser des études urbaines et rurales en lien avec les opérations d'aménagement
- Concevoir les espaces publics dans le cadre des opérations d'aménagement (diagnostics, études préalables, estimations financières...)
- Assurer les missions de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre au stade « Études » pour les opérations d'aménagement de l'espace public et de VRD (Voirie et réseau divers)
- Conduire et coordonner en transversalité l'ensemble des opérations d'aménagements de l'espace public en lien avec les autres directions
- Assurer la liaison fonctionnelle avec les partenaires institutionnels, partenaires privés et autres collectivités sur les projets

• Service Eau et Assainissement

Le Service a pour objet d'assurer les Services Publics d'Eau Potable, d'Assainissement Collectif suivant deux modes de gestion, d'Assainissement Non collectif ; mais aussi Le Service Public Administratif des eaux Pluviales et la gestion des poteaux d'incendie de la commune d'Auxerre

• La direction déléguée Stratégie Urbaine, Planification, Syndicats Mixtes :

Cette direction mutualisée se compose de 3 services et elle coordonne 2 établissements publics de coopération (syndicats mixtes). L'équipe est constituée de 10 agents dont 5 mis à disposition des syndicats mixtes.

• **Service Stratégie Urbaine** participe à la définition, coordonne et pilote l'ensemble des opérations d'aménagement urbain du projet de territoire, du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) et le dispositif Cœur de Ville, en transversalité avec les autres directions.

• **Service Planification urbaine** assure le suivi, l'élaboration et la modification de l'ensemble des documents de planification qui organisent l'aménagement du territoire de l'agglomération de l'Auxerrois : Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des 29 communes qui deviendra demain le PLU intercommunal (PLUi), Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) d'Auxerre, le Règlement Local de Publicité (RLP) d'Auxerre et de Chevannes qui s'étendra prochainement à l'échelle de l'intercommunalité.

• **Service Système d'information géographique - SIG** permet de créer, organiser et présenter des données localisées dans l'espace. Ce service développe l'outil SIG afin que celui-ci devienne un outil d'aide à la décision et une valeur ajoutée à l'organisation territoriale

• **Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)** est une structure de coopération qui fédère 5 EPCI composés de 115 communes. Il est un levier de cohésion territoriale et participe à élaborer et à renforcer les stratégies de développement, d'organisation et d'attractivité du territoire. A l'échelle des 5 EPCI, il porte notamment le projet de territoire définissant les stratégies de développement, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) définissant le projet d'aménagement du territoire, et il porte des contractualisations avec l'Etat et le Conseil Régional

• **Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM)** est une structure de coopération qui fédère 6 sous bassins versants pour assurer les compétences obligatoires de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur son territoire.

• Service foncier, publicité et occupation du domaine public

• Foncier :

- Gestion (instruction, renonciation ou préemption) du droit de préemption urbain sur le périmètre de l'agglomération (29 communes) et veille foncière pour mettre en œuvre les projets d'aménagement
- Gestion des acquisitions et cessions en regard du projet de territoire et constitution de réserves foncières
- Suivi des dossiers avec l'Etablissement Public Foncier
- Création d'un observatoire à l'échelle du territoire de l'agglomération

• Publicité :

- Instruction des autorisations d'enseignes et déclaration de publicité
- Contrôle et mise en œuvre des procédures d'infraction au Code de l'Environnement et au règlement local de publicité (RLP)
- Instruction, contrôle et facturations des déclarations de taxe sur la publicité extérieure (TLPE)
- Elaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI)

• Occupation du Domaine public (Ville d'Auxerre uniquement aujourd'hui) :

- Instruction, autorisation et facturation des demandes d'occupation du domaine public : Terrasses, étalages, manifestations, taxis, liquidation (commerces) et vente au déballage, vide-greniers...
- Affichage temporaire
- Elaboration d'une Charte des devantures

• Service droit des sols et Etablissements recevant du public (ERP)

Le service assure un développement cohérent du territoire en permettant un équilibre entre l'existant et les projets à venir, dans le respect des réglementations en vigueur.

• Missions principales relatives aux autorisations d'urbanisme

Le service mutualisé assure la gestion et l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres, elles sont au nombre de 24 au 1er janvier 2022 : 19 communes du territoire, dont la Ville d'Auxerre, et 5 communes hors agglomération en prestation de service. Le service réalise principalement l'analyse, l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation du droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et certificats d'urbanisme (CUa et CUb).

Il assure également l'instruction, pour certaines communes, au titre du Code de la Construction et de l'Habitation, des demandes d'autorisation de travaux relatives à l'accessibilité et à la sécurité des établissements recevant du public (AT).

• Missions relatives aux dossiers d'autorisation du droit des sols de la ville

En complément, le service réalise les missions spécifiques de la Ville d'Auxerre telles que :

- **Accueil** du public / guichet unique : renseignement, accompagnement des pétitionnaires, enregistrement des dossiers ADS, etc.
- Gestion administrative des dossiers, de l'enregistrement à l'envoi des courriers relatifs à l'instruction et le suivi en lien avec e-actes
- Suivi des retours de consultation
- Gestion de l'affichage réglementaire
- Transmission aux différentes autorités concernées (contrôle de légalité, fiscalité, etc.)
- Gestion et instruction de tous les dossiers affectés au secteur du PSMV :
- Contrôle de conformité des travaux, gestion des infractions et suivi de chantier

• Missions relatives aux dossiers ERP / Gestion des risques et sécurité sur la Ville d'Auxerre

Le service mutualisé assure la gestion des dossiers relevant des Établissements Recevant du Public (ERP) et relevant des risques et de la sécurité sur le périmètre de VA uniquement.

• Missions principales relatives aux dossiers gestion des risques et sécurité sur le territoire de la CA

Le service a pour mission l'exercice des polices spéciales de l'habitat pour le compte des communes ne s'étant pas opposées à leur transfert, à savoir : La police spéciale des ERP à usage total ou partiel d'hébergement.

2. Nos instances de gouvernance

Une réunion hebdomadaire avec les directeurs délégués et chefs de service

3. Notre feuille de route

• **10 objectifs stratégiques :**

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Transformer l'aménagement du territoire en menant une stratégie plus durable et responsable en matière d'environnement et dont le principal objectif est l'amélioration du cadre de vie des Auxerrois
3. Créer un territoire innovant
4. Mettre en place une veille foncière ainsi qu'une politique d'acquisition et de cession en vue de réaliser le projet de territoire

5. Optimiser les gestions de l'eau et l'assainissement et anticiper les nouvelles réglementations au niveau de l'agglomération

6. Rendre la destination de l'Auxerrois attractive

7. Mettre en place une politique de l'habitat adaptée pour tous et améliorer et réhabiliter l'habitat

8. Elaborer les documents de planification nécessaires à l'aménagement durable et partagé du territoire

9. Optimiser l'instruction des autorisations d'urbanisme et garantir la gestion des ERP, la sécurité (en lien avec les manifestations) et les risques majeurs

10. Hygiène et santé

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>1.1 Assurer le suivi des DSP 1.2 Réaliser la gestion financière administrative 1.3 Prévenir le péril et l'insalubrité 1.4 Assurer l'accueil en matière du droit des sols et des ERP 1.5 Assurer la gestion quotidienne de l'eau et de l'assainissement (gestion des stations d'épuration...) 1.6 Gérer l'occupation du domaine public 1.7 Développer l'outil SIG afin que celui-ci devienne un outil d'aide à la décision et une valeur ajoutée à l'organisation territoriale 1.8 Instruire les DIA à l'échelle communautaire 1.9 Favoriser une réglementation des enseignes et des publicités au niveau communautaire</p>
<p>2. Transformer l'aménagement du territoire en menant une stratégie plus durable et responsable en matière d'environnement et dont le principal objectif est l'amélioration du cadre de vie des Auxerrois (en lien avec les directions Valorisation du cadre de vie et Développement économique, attractivité et transition écologique)</p>	<p>2.1 Favoriser la réappropriation du centre-ville par les piétons et les commerces (Action Cœur de Ville)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la présence et l'usage de la voiture en centre-ville • Concevoir les parkings relais en dehors du centre-ville • Réaménager les places et les boulevards du cœur historique et de l'Auxerrois • Améliorer l'accessibilité à tous les piétons et les modes doux du cœur historique et de l'Auxerrois • Améliorer la qualité (Paysagement, revêtement, signalétique, mobilier urbain) <p>2.2 Favoriser l'intermodalité dans la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repenser le lien entre la gare et le centre-ville avec un cheminement sécurisé qui passerait par le port (hub des mobilités) (Action Cœur de Ville) <ul style="list-style-type: none"> o Créer un système de déplacements doux au départ de la gare o Valoriser le site et l'intégrer o Exploiter les friches ferroviaires o Repenser les connexions pour les PSH depuis la gare o Achever la coulée verte « Jardin sans fin » • Développer les liaisons cyclables et créer une voie sur la berge qui permettrait de faire le lien entre Auxerre Expo, l'Université, le Conservatoire, le centre-ville et la coulée verte • Réaménager les boulevards pour favoriser l'intermodalité (Action cœur de Ville) <p>2.3 Développer les déplacements doux à l'échelle de l'agglomération et favoriser les liaisons entre communes (en lien avec le schéma de cohérence des circulations douces à l'échelle de l'agglomération)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnecter les chemins existants entre eux • Identifier, signaler et sécuriser • Concevoir de nouvelles liaisons douces <p>2.4 Lutter contre les îlots de chaleur et limiter l'imperméabilisation des sols dans tout le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des espaces publics mettant en avant de la végétalisation Favoriser les matériaux clairs et les matériaux perméables • Accompagner la rénovation des équipements publics par la requalification des espaces extérieurs • Favoriser l'accessibilité • Mener une réflexion sur les essences végétales dans la conception <p>2.5 Mener le nouveau projet de rénovation urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre de vie des habitants des QPV • Requalifier les espaces publics • Requalifier les équipements publics <p>2.6 Renforcer la coopération avec Yonne Median (zones humides, berges, ruissellement)</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>3. Créer un territoire innovant (en lien avec la direction Développement économique, attractivité et transition écologique)</p>	<p>3.1 Viser l'autonomie énergétique dans le quartier Batardeau Montardoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réseau de chaleur autonome • Développer les énergies renouvelables <p>3.2 Développer l'agriculture urbaine à l'échelle du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régénérer les sols et désartificialiser au maximum • Favoriser l'implantation d'une agriculture urbaine et les circuits courts <p>3.3 Rénover et valoriser le patrimoine industriel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Requalifier les silos du Batardeau, l'usine Guilliet et l'ex-imprimerie Moderne • Développer des activités innovantes et l'accueil de start-up (Vestiaire) • Reconvertir les friches industrielles <p>3.4 Développer les nouvelles mobilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une navette autonome hydrogène • Désenclaver les communes du sud auxerrois • Développer une plateforme des mobilités en lien avec les parkings relais • Développer un pôle gare multimodal <p>3.5 Créer de nouveaux modes d'habiter en adéquation avec les nouvelles façons de travailler</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les nouvelles formes et offres d'habitat (Conception architecturale, technique...) • Développer le chauffage à l'hydrogène stationnaire dans les appartements • Concevoir des logements connectés
<p>4. Mettre en place une veille foncière et une politique d'acquisition et de cession en vue de réaliser le projet de territoire</p>	<p>4.1 Acquérir des réserves foncières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir du foncier en lien notamment avec l'EPF et la Safer • Mettre en place une veille foncière dans les périmètres prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> o Projet Batardeau Montardoins o Secteur de la Gare o Opérations d'ilots dans les centres-villes et centres-bourgs o Zones d'activités (Les Mignottes, Venoy, Appoigny...) o Zones de captage o Rives de l'Yonne o Zones AU
<p>5. Optimiser les gestions de l'eau et l'assainissement et anticiper les nouvelles réglementations au niveau de l'agglomération</p>	<p>5.1 Gérer de manière optimale et innovante les boues des stations d'épuration et supprimer les filières de boues liquides</p> <p>5.2 Rationaliser le nombre de stations d'épuration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer et créer des interconnexions • Valoriser et innover dans les nouvelles stations • Améliorer le traitement <p>5.3 Sécuriser l'alimentation en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un traitement de l'eau potable (création a minima d'un site de production) pour sécuriser la qualité de l'eau distribuée • Interconnecter les réseaux pour sécuriser l'aspect quantitatif <p>5.4 Mieux gérer les eaux pluviales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la gestion à la parcelle de l'eau de pluie (récupération pour l'arrosage des espaces publics et privés, toitures plantées et végétalisées...) • Favoriser l'infiltration des eaux de pluie
<p>6. Rendre la destination de l'Auxerrois attractive (en lien avec la direction Développement économique, attractivité et transition écologique)</p>	<p>6.1 Piloter le dispositif Action Cœur de ville et le suivi de sa mise en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et assurer la mise en œuvre des actions des 5 thématiques Cœur de ville • Trouver des financements • Acquérir du foncier • Poursuivre la réhabilitation du patrimoine historique privé et public du centre-ville • Travailler en transversalité avec les autres directions • Inciter et accompagner les acteurs privés

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>6. Rendre la destination de l'Auxerrois attractive (en lien avec la direction Développement économique, attractivité et transition écologique)</p>	<p>6.2 Accompagner le projet de l'Abbaye Saint Germain (en lien avec la direction Culture, Sport et Vie associative et la Direction du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un hôtel et développer le tourisme d'affaires <ul style="list-style-type: none"> o Acquérir le foncier, o Trouver le porteur de projet o Chercher des financements pour l'hôtel et le tourisme d'affaire via le dispositif Cœur de ville • Valoriser le site de l'Abbaye (musées et réalisation du programme d'aménagement des espaces extérieurs) <p>6.3 Reconquérir l'Yonne : Mettre en valeur les haltes nautiques et améliorer les services pour les bateaux touristiques afin de développer la fréquentation touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le port en lien avec la Direction du développement économique <ul style="list-style-type: none"> o Passer de 80 à environ 250 anneaux portuaires • Concevoir la réhabilitation les haltes • Créer des bornes de distribution d'eau potable et d'électricité • Créer des bornes hydrogène • Retravailler sur les connexions entre l'Yonne et les centres-bourgs par des circulations douces qui permettraient de visiter une partie de la communauté d'agglomération • Connecter le port à l'ensemble de la ville (la gare, aux voies vertes, au centre historique d'Auxerre, à la coulée verte, aux haltes nautiques du territoire...) <p>6.4 Repenser les places du centre-ville afin d'améliorer son esthétique et de le redynamiser (Action cœur de ville)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir de véritables places urbaines • Réaménager les espaces de stationnement • Lutter contre les îlots de chaleur • Végétaliser l'espace public
<p>7. Mettre en place une politique de l'habitat adaptée pour tous et améliorer et réhabiliter l'habitat</p>	<p>7.1 Réhabiliter l'habitat ancien dégradé dans le centre-ville et porter la réflexion au niveau communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les centres-bourgs dans la rénovation de leur patrimoine ancien privé • Lutter contre l'habitat indigne <ul style="list-style-type: none"> o Lutter contre la précarité énergétique o Rénover <p>7.2 Privilégier la construction dans les « dents creuses »</p> <p>7.3 Résorber la vacance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ramener le taux moyen de 10,5 à 8 (hors politique du NPNRU) • Objectif : remettre 200 logements vacants réhabilités par an sur le marché (hors NPNRU) <p>7.4 Améliorer le parc locatif social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet NPNRU sur les quartiers Sainte Geneviève et les Rosoirs : mixité sociale dans les QPV, reconstitution LLS à l'échelle de l'agglomération, requalification du parc locatif social <p>7.5 Approuver le PLH pour une durée de 6 ans et l'intégrer dans le cadre du nouveau PLUiHD</p> <p>7.6 Créer des logements étudiants et jeunes travailleurs</p> <p>7.7 Offrir une nouvelle offre d'habitation à l'échelle communautaire afin d'habiter différemment le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logements intergénérationnels • Concevoir des logements connectés • Concevoir des logements adaptés aux nouvelles façons d'habiter (notamment en lien avec le télétravail)

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>8. Elaborer les documents de planification nécessaires à l'aménagement durable et partagé du territoire</p>	<p>8.1 Planifier le développement partagé du territoire à l'échelle auxerroise 8.2 Élaborer le PLUiHD en intégrant le PLH et le plan de Mobilité 8.3 Privilégier les constructions sur les zones urbaines 8.4 Assurer le respect des directives du SRADET et nationales concernant la non-artificialisation des sols 8.5 Réviser le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les enjeux et le périmètre • Reconstituer et faire vivre la commission locale du SPR • Élaborer le PSMV comme un outil d'attractivité territoriale <p>8.6 Mettre en place le SCoT au niveau du PETR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre le SCoT à l'échelle du PETR • Participer et/ou mettre en œuvre les dossiers connexes à l'échelle du PETR (PAT, Grand Paris ...) <p>8.6 Mettre en place le SCoT au niveau du PETR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre le SCoT à l'échelle du PETR • Participer et/ou mettre en œuvre les dossiers connexes à l'échelle du PETR (PAT, Grand Paris ...) <p>8.7 Elaborer le RLPI (Règlement local de publicité intercommunal)</p>
<p>9. Optimiser l'instruction des autorisations d'urbanisme et garantir la gestion des ERP, la sécurité en lien avec les manifestations et les risques majeurs</p>	<p>9.1 Mettre à jour et suivre le plan communal de sauvegarde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un DICRIM • Lister l'ensemble des risques potentiels • Rédiger les fiches actions • Mettre en place un outil de suivi transversal <p>9.2 Assurer la gestion des manifestations sur le volet de la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui technique pour les services qui organisent et qui gèrent les manifestations et les cortèges • Porter les dossiers de sécurité à la Préfecture • Garantir l'application des dispositifs de sécurité <p>9.3 Maintenir un référentiel des ICPE sur la ville d'Auxerre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une veille • Mettre à jour <p>9.4 Assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres et mener une réflexion de développement à l'échelle communautaire, voire au-delà</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui technique auprès des pétitionnaires • Garantir une instruction en application des règlements en vigueur • Assurer une veille <p>9.5 Assurer les visites de conformité des travaux sur la ville d'Auxerre et mener une réflexion sur le développement de cette mission à l'échelle communautaire</p> <p>9.6 Mener une politique d'accompagnement des porteurs de projet, des autres directions et des communes membres sur le montage de leur projet/dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux élaborations des documents d'urbanisme et renforcer le rôle d'expert <p>9.7 Assurer la gestion des ERP sur la ville d'Auxerre et les ERP à locaux de sommeil sur le territoire de l'Auxerrois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui technique / mission de conseil • Mettre à jour le référentiel des établissements • Participer aux commissions sécurité et accessibilité ainsi qu'aux visites périodiques • Assurer l'instruction des dossiers • Assurer une veille • Développer un travail transversal entre les directions et coordonner la commission intercommunale d'accessibilité

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
	<p>9.8 Renforcer la transversalité entre directions, porteurs de projets et services de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener une politique d'accompagnement sur tous les porteurs de projets de commerce (notamment en matière d'accessibilité et de sécurité en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur) • Renforcer l'accompagnement dans le secteur sauvegardé en lien étroit avec l'Architecte des Bâtiments de France
<p>10. Hygiène et santé</p>	<p>10.1 Définir une politique de lutte contre les nuisibles au niveau communautaire</p> <p>10.2 Définir une politique de gestion des animaux en lien avec la fourrière</p> <p>10.3 Définir la politique de lutte contre les nuisances liées à l'environnement</p> <p>10.4 Repositionner l'action des services en matière de santé</p>

3 DIRECTION « PATRIMOINE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC » (DPAEP)

1.1. Chiffres clés

Personnel : 112 agents

1.2. Nos missions

La direction a pour mission d'entretenir, de mettre aux normes et d'assurer l'évolution du patrimoine. Ainsi, elle restructure, réhabilite et conduit les évolutions techniques sur les bâtiments (thermique, Acoustique, accessibilité...). Elle organise, gère et met en œuvre les opérations de constructions neuves. Elle est l'interlocuteur privilégié pour l'ensemble des directions sur les réflexions portant sur les évolutions structurelles de la collectivité.

Elle participe à la conception et réalise les aménagements en matière d'espace public et d'entretien, et elle gère l'ensemble du patrimoine viaire de la collectivité.

La direction est organisée autour de deux entités :

PATRIMOINE

• **Service Programmation Opération** : Il assure la maîtrise d'ouvrage pour la programmation (élaboration de définition des besoins) et la réalisation des travaux de constructions et réhabilitations pour l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité en lien avec le plan de la mandature.

• **Programmation** : Le service assure la gestion des faisabilités opérationnelles, diagnostics divers et études préparatoires à la réalisation des opérations, la mise à jour des plans et dossiers exécutés, la formalisation de la base documentaire des bâtiments

• **Opération** : Le service travaille à la fois en maîtrise d'œuvre interne, pour les opérations d'envergure relative, et en maîtrise d'œuvre externe pour les opérations de construction neuve et/ou pour les réhabilitations complètes.

• **Service entretiens programmés** : Il assure le suivi bâtiminaire du patrimoine par :

• La gestion des contrats de maintenances préventives et curatives ;

• La réalisation des travaux de mise en conformité, de maintenance, de remise à niveau et de réparation des sinistres ;

• Le recensement des travaux et prestations nécessaires au maintien en bon état des bâtiments ;

• La gestion des intervenants et la veille bâtiminaire en lien avec les directions utilisatrices ;

• La gestion des contrats d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

• **Service Entretien du patrimoine** : Il regroupe les agents de la régie bâtiments situés sur le site de la Maladière. Il est composé de 7 ateliers (gros œuvre et second œuvre, plomberie, électricité, menuiserie, métallerie, peinture et le nettoyage) et il est accompagné d'un pôle administratif. La mission du service est l'entretien des bâtiments afin de garantir des équipements en bon état de fonctionnement et respectueux des normes et conformités en vigueur.

• **Ressources : gestion financière et administrative, gestion réglementaire et marchés récurrents, gestion patrimoniale.** Ce service assure :

• La gestion financière et administrative : bilans et ventilations, traitement de toutes les factures et bons de commandes de concessionnaires, contrats pluriannuels ou multisites, loyers et charges, ensemble des fluides de la collectivité ;

• La gestion réglementaire et les marchés récurrents : contrats cadre, visite périodiques, contrôles techniques et de sécurité, marchés récurrents de la direction ;

• La gestion patrimoniale : recensement du patrimoine, mise à disposition des locaux, gestion locative contractuelle, stratégie d'occupation des locaux.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Le service met en œuvre les projets de création, requalification et mise en valeur de l'espace public de la municipalité et de l'agglomération. De sa collaboration à la conception des projets et travaux sur les espaces publics jusqu'à l'effectivité des chantiers, le service s'organise autour de 3 pôles :

• **Gestion de la voirie** : Organisé en deux secteurs couvrant les autorisations, l'inspection de voirie et la gestion du stationnement, le service assure le diagnostic de la voirie et de ses abords, la gestion des autorisations, la coordination des travaux, la surveillance du domaine public, la gestion de la circulation et la gestion du stationnement payant ;

• **Entretien du domaine public** : Le service regroupe les régies s'occupant du réseau viaire réparties en 3 ateliers (Revêtement – Terrassement, Maçonnerie – Accotement, Signalisation). La mission du service est l'entretien courant des voiries – réfection de trottoirs – entretien des chemins ruraux – création et réfection de la signalisation routière verticale et horizontale – création et réfection de mobilier urbain ;

• **Aménagement** : Collaboration à la conception des projets urbains – conduite de la réalisation des projet – réfection et requalification du patrimoine voirie.

2. Nos instances de gouvernance

2.1. Réunion direction

Une réunion bimensuelle est organisée avec le directeur, le directeur délégué aux bâtiments et ses chefs de service.

Une réunion bimensuelle a lieu entre le directeur, le chef de service de l'aménagement de l'espace public et ses responsables.

Une réunion spécifique bimensuelle est organisée avec le directeur, le directeur délégué et les chefs de service pour faire un point sur l'avancée des projets bâtimentaires.

Une réunion a lieu toutes les 6 semaines avec le directeur, le directeur délégué aux bâtiments et la responsable de la gestion patrimoniale.

2.2 Autres réunions

Des réunions régulières sont organisées avec des récurrences variables et animées par les chefs de service avec leur équipe.

3. Notre feuille de route

7 objectifs stratégiques :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et la

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

réactivité et permettre la réalisation des projets

2. Transformer les espaces publics afin de sécuriser la ville, l'adapter aux défis climatiques et améliorer la qualité de vie

3. Adapter notre façon d'aménager les rues et bâtiments afin de les rendre plus économes et accueillants

4. Assurer le développement des mobilités et des déplacements en accord avec les défis environnementaux et les nouvelles attentes

5. Réaliser les projets du territoire (espaces publics, bâtiments) de valorisation et d'attractivité

6. Réaliser les missions communautaires en cohérence avec les axes du Projet de Territoire

7. Incorporer les innovations sur l'espace public et les bâtiments dans nos interventions

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>1. Assurer la continuité de service de l'activité et la réactivité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>1.1 Réaliser la gestion financière et administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion patrimoniale • Gestion des fluides <p>1.2 Assurer l'entretien et la maintenance des espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régie : voirie... <p>1.3 Assurer l'entretien et la maintenance du patrimoine bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cf. PPI (écoles...) • Régie : Entretien du patrimoine, nettoyage <p>1.4 Contribuer à la réflexion sur la politique et l'aménagement du stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du stationnement <p>1.5 Mettre en œuvre la comptabilité de gestion</p>
<p>2. Assurer la continuité de service de l'activité et la réactivité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>2.1 Développer la piétonisation et rénover des trottoirs afin de faciliter l'accessibilité</p> <p>2.2 Créer 2 aires de covoiturage</p> <p>2.3 Mettre en place un service d'intervention d'urgence en lien avec les associations d'insertion, en lien avec la Relation citoyenne (Réparation de trous dans les voiries...)</p> <p>2.4 Assurer la conduite opérationnelle des projets d'aménagement et de déplacement (lien DSAT)</p>
<p>3. Adapter notre façon d'aménager les rues et bâtiments afin de les rendre plus économes et accueillants</p>	<p>3.1 Assurer la continuité de la chaîne de déplacement (accessibilité)</p> <p>3.2 Améliorer l'efficacité et l'efficacité énergétique</p> <p>3.3 Adapter les bâtiments et l'espace public aux évolutions climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les îlots de chaleur, végétaliser... • Diminuer les gaz à effet de serre <p>3.4 Appliquer les évolutions réglementaires</p> <p>3.5 Optimiser le patrimoine et le remettre à niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> • SDI • Stratégie patrimoniale • Ensemble des patrimoines <p>3.6 Améliorer les conditions de travail des agents et favoriser la cohésion et la collaboration</p>
<p>4. Assurer le développement des mobilités et des déplacements en accord avec les défis environnementaux et les nouvelles attentes</p>	<p>4.1 Accompagner la réalisation d'un hub des mobilités Centre Yonne (quartier de la gare)</p> <p>4.2 Accompagner la réalisation du contournement sud (chemins ruraux, abords du contournement...)</p> <p>4.3 Mettre en œuvre les aménagements cyclables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centres de recharge, abris vélos, pistes...
<p>5. Réaliser les projets du territoire (espaces publics, bâtiments) de valorisation et d'attractivité</p>	<p>5.1 Transformer l'Abbaye Saint-Germain en une Cité des arts de la parole</p> <p>5.2 Mettre en œuvre l'ANRU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements publics (scolaires, maison de quartier...) <p>5.3 Mettre en œuvre les projets d'aménagement urbain</p> <p>5.4 Travailler les opérations bâtimentaires spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire • Salle Vaulabelle... etc. <p>5.6 Préserver et restaurer le patrimoine historique</p> <p>5.7 Entretien et requalifier les bâtiments (scolaires, petite enfance, sport et culture)</p> <p>5.8 Assurer l'assistance conceptuelle à l'utilisation des espaces</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>6. Réaliser les missions communautaires en cohérence avec les axes du Projet de Territoire</p>	<p>6.1 Garantir la gestion, l'aménagement et la création des voiries des ZAE 6.2 Assurer l'entretien bâtiminaire des locaux techniques (déchèteries, assainissement... etc.) 6.3 Assurer la gestion et l'entretien des bâtiments communautaires (SNAS...) 6.4 Garantir un appui aux communes et au syndicat</p>
<p>7. Incorporer les innovations dans nos interventions sur l'espace public et les bâtiments</p>	<p>7.1 Identifier les innovations, les analyser et les calibrer (veille sur les matériaux...) 7.2 Varier les matériaux en fonction des usages 7.3 Prescrire la mise en œuvre des matériaux biosourcés 7.4 Réduire la consommation d'énergie 7.5 Tendre vers l'autonomie énergétique (lien DEATE)</p>

4 DIRECTION « VALORISATION DU CADRE DE VIE » (DVCV)

1.1. Chiffres clés

Personnel : 188 agents

1.2. Nos missions

La direction est regroupée autour de trois services :

• Entretien de l'espace public

- Espaces verts : Gestion et entretien des espaces verts publics et privés de la ville dont les terrains de sport ; embellissement du domaine public
- Cimetières : Gestion des opérations funéraires, des concessions et des monuments ; application du respect des dispositions réglementaires et entretien des cimetières
- Propreté : Entretien du domaine public ; désherbage des trottoirs ; suppression des tags ; participation à la viabilité hivernale

• Contrats travaux

- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux relatifs aux espaces verts, aux aires de jeux, à l'éclairage public et au mobilier électrique
- Gestion du patrimoine arboré
- Gestion des contrats de maintenance : éclairage, signalisation tricolore, espaces verts, vidéo protection, mobilier électrique, horodateurs, sanitaires publics, illuminations, propreté et jeux d'enfants
- Entretien en régie des aires de jeux et du mobilier électrique

• Collecte et valorisation des déchets - logistique (gestion et valorisation des déchets, déchèteries - apports volontaires, logistique)

- Collecte, gestion et prévention des déchets
- Gestion du réseau des déchetteries, des points d'apports volontaires, de la maintenance du parc de bacs roulants et de la facturation des redevances
- Maintenance et entretien des véhicules et engins
- Maintenance du mobilier et des matériels électroménagers
- Gestion des stocks et des prêts de matériels et de véhicules
- Gestion des approvisionnements en carburants pour la station intégrée
- Appui logistique aux différents services et manifestations du territoire

2. Nos instances de gouvernance

2.1. Réunion direction

Une réunion de direction est organisée de façon bimensuelle entre le directeur et les chefs de service. Un compte-rendu est rédigé et diffusé.

2.2. Autres réunions

Point de service : Tous les 15 jours, le directeur se réunit avec chaque chef de service. Un compte-rendu est rédigé et diffusé.

Point dans chaque service : Tous les 15 jours, les chefs de service et les chefs de pôle se réunissent. Un compte-rendu est rédigé et diffusé.

3. Notre feuille de route

9 objectifs stratégiques :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Valoriser et rendre l'espace public plus agréable à vivre
3. Optimiser l'éclairage public
4. Réaliser des aménagements urbains afin d'améliorer le cadre de vie
5. Collecter et valoriser les déchets
6. Optimiser la logistique et la gestion du parc véhicules et engins ainsi que du matériel
7. Améliorer la gestion des cimetières
8. Tendre vers une ville plus connectée dans une dynamique de territoire intelligent
9. Favoriser la pratique sportive et tendre vers une sobriété d'occupation foncière

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>1.1 Garantir la maintenance du patrimoine (régie ou prestation) 1.2 Réaliser la gestion humaine, financière, administrative 1.3 Mettre en œuvre la comptabilité de gestion</p>
<p>2. Assurer la continuité de service de l'activité et la réactivité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>2.1. Accroître la végétalisation de l'espace public (aménagement et entretien) et actualiser la gestion différenciée des espaces pour l'adapter aux nouveaux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser – promenade des grands boulevards <ul style="list-style-type: none"> o Sur la 1ère ceinture : Créer des parkings autour de la ville, remplacer le stationnement sur les boulevards par les espaces verts o Développer et remplacer les arbres des boulevards de la 2ème ceinture de boulevard par des arbres à petit développement • Adapter les moyens dédiés à l'entretien des nouveaux investissements <ul style="list-style-type: none"> o Embaucher du personnel supplémentaire / externaliser les missions ou baisser le niveau de service pour redéployer les moyens • Réduire les ilots de chaleur (niveau communal) • Accompagner la mise en œuvre des opérations urbaines : <ul style="list-style-type: none"> o Secteur Thiers – Gambetta (Conservatoire et gare) o Batardeau Montardouins o Déclassement des nationales o Abbaye Saint Germain o Archebuse o Porte de Paris • Réaménager les entrées de ville <ul style="list-style-type: none"> o Réhabiliter l'avenue Jean Mermoz o Réhabiliter la RN151 Route de Nevers o Réhabiliter l'avenue Delattre de Tassigny o Réhabiliter l'avenue du Général de Gaulle o Réhabiliter l'avenue du Maréchal Juin • Réhabiliter les parcs <p>2.2 Végétaliser les cours d'écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer des potagers éducatifs intégrés dans des projets pédagogiques • Planter des arbres et désimperméabiliser les sols (repenser les cours d'école) <ul style="list-style-type: none"> o Créer un concept sur une cour d'école déclinable <p>2.3 Accompagner la mise en œuvre du service d'intervention d'urgence en lien avec les associations d'insertion (enlèvement d'encombrants, élargissement aux dépôts sauvages...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener une réflexion sur le renforcement du nombre d'interventions en lien avec les associations d'insertion <p>2.4 Revoir notre façon d'entretenir l'espace public et les niveaux de service afin de rendre l'espace public plus agréable et adapté aux enjeux environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser les plans de gestion (espaces verts et propreté) en fonction des nouveaux aménagements et des moyens • Définir et faire valider le niveau d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> o Niveau de végétalisation à définir : Mener une réflexion sur une labellisation ou non ville fleurie et sur l'adaptation de l'entretien <p>2.5 Tendre vers une autonomie énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexions sur les serres, l'éclairage public...

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>3. Optimiser l'éclairage public</p>	<p>3.1. Déployer le Plan Lumière (en lien avec la direction Développement économique, attractivité et transition écologique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic et une étude • Mettre en valeur des monuments remarquables <ul style="list-style-type: none"> o 35 sites • Réaliser des mises en lumière temporaires et événementielles aux saisons touristiques <ul style="list-style-type: none"> o Sur les grands monuments o Illuminations de fin d'année <p>3.2 Etre labellisé « Villes et villages étoilés »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur les horaires d'extinction / abaissement et sur la pollution lumineuse provenant des commerces et des entreprises • Harmoniser la politique d'éclairage entre le SDEY et la Communauté • Déterminer une politique d'éclairage pour les zones d'activités <p>3.3. Rénover et moderniser l'éclairage public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le passage 100% led sur la ville d'Auxerre (2023-2024)
<p>4. Réaliser des aménagements urbains afin d'améliorer le cadre de vie (en lien avec la direction Stratégie et aménagement du territoire)</p>	<p>4.1. Retrouver la place de l'Yonne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et entretien des haltes nautiques <p>4.2. Créer, autour de la ville, le « jardin sans fin »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terminer l'aménagement de la coulée verte <ul style="list-style-type: none"> o Ile du Moulin du Président o Sentier de Brichoux o Aménagements internes : panneaux de lecture du paysage, station de sport fitness <p>4.3 Réhabiliter la place du Maréchal Leclerc</p> <p>4.4 Rationnaliser le parc des aires de jeu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénover l'aire de jeu de l'Arbre sec • Réduire le parc des aires de jeu
<p>5. Collecter et valoriser les déchets</p>	<p>5.1 Optimiser le fonctionnement de la collecte et anticiper les évolutions réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude sur le mode de gestion et la collecte des déchets <p>5.2. Refondre le dispositif de la tarification des déchets afin de l'harmoniser</p> <p>5.3. Réduire les déchets non valorisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions de prévention <ul style="list-style-type: none"> o Ambassadeurs du tri o Maîtres composteurs • Développer les filières de tri ou d'économie circulaire autour des déchets (en relation avec l'éco pôle) <p>5.4. Optimiser le fonctionnement des déchèteries et l'offre de service</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redimensionner les déchèteries existantes afin d'améliorer l'accueil et le service <ul style="list-style-type: none"> o Optimiser le nombre de déchèteries
<p>6. Optimiser la logistique et la gestion du parc véhicules et engins ainsi que du matériel</p>	<p>6.1 Verdir la flotte, rajeunir et moderniser le parc</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passer en véhicule électrique avec ou sans assistance hydrogène • Rajeunir le parc • Optimiser le parc • Harmoniser les pratiques et la gestion informatisée et géolocalisation <p>6.2 Mutualiser l'achat et la mise à disposition de matériel pour les communes ainsi que du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel agricole (cureuse de fossé...), • Matériel urbain (nacelle, balayeuse...) • Matériel de travaux publics (tractopelles, rouleaux compacteurs...) • Réaliser un inventaire et un état des lieux des besoins des communes • Garantir les recettes liées à la mise à disposition et redéfinir un cadre

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
7. Améliorer la gestion des cimetières	<p>7.1 Améliorer le cimetière des Conches</p> <p>7.2 Mettre la compétence à disposition des communes</p>
8. Tendre vers une ville plus connectée dans la dynamique du territoire intelligent	<p>8.1 Moderniser les modes de règlement du stationnement payant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper la DSP stationnement • Mener une réflexion sur un partenariat avec les commerces <p>8.2 Poursuivre le déploiement de la vidéo-protection</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les résultats de l'étude <p>8.3 Optimiser la gestion des carrefours à feux</p> <p>8.4 Développer l'information dématérialisée sous forme de jalonnements dynamiques</p> <p>8.5 Développer et mettre en place les bornes IRVE (installations de recharge des véhicules électriques)</p>
9. Favoriser la pratique sportive et tendre vers une sobriété d'occupation foncière	<p>9.1 Rénover les équipements sportifs</p> <p>9.2 Réduire le nombre de terrains et optimiser l'usage par la réalisation d'équipements tous temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terrains synthétiques <p>9.2 Conduire une réflexion à l'échelle communautaire sur l'ensemble des équipements sportifs</p>

5 DIRECTION « COHESION SOCIALE ET TEMPS DE L'ENFANT » (DCSTE)

1.1. Chiffres clés

Personnel : 190 agents

1.2. Nos missions

La direction poursuit deux objectifs : d'une part, elle renforce le lien social pour le bien vivre ensemble et lutte contre les exclusions à l'échelle de la ville à travers des actions fortes en matière de cohésion sociale ; d'autre part, elle coconstruit de façon partenariale une politique éducative inscrite dans une stratégie éducative. La direction contribue ainsi :

- A la cohésion sociale et la solidarité en garantissant le fonctionnement des centres sociaux municipaux et en pilotant le dispositif politique de la ville. La direction gère le centre communal d'action sociale (CCAS) qui a pour mission de recevoir, conseiller et orienter les administrés dans diverses démarches sociales. Le CCAS gère également un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRI) ;
- A la coordination des services qui gravitent autour des différents temps de l'enfant en organisant la scolarisation obligatoire des enfants, en garantissant le fonctionnement des écoles, et en gérant les transports scolaires pour les ramassages intra-urbains. Elle organise le bon fonctionnement des centres de loisirs municipaux et des accueils périscolaires, assure la coordination avec les centres de loisirs associatifs et pilote et anime le conseil municipal des enfants. Elle garantit le fonctionnement des crèches municipales et assure la coordination de l'ensemble des services d'accueil du jeune enfants (LAEP Lieux d'accueil enfant-parent, crèches associatives/privées, RAM Relais assistants maternels...);
- A proposer une offre de restauration collective en organisant via une délégation de service public (DSP) un service de restauration scolaire, des repas dans les crèches et centres de loisirs, à l'IUT ainsi qu'un service de portage de repas.

Elle est composée de :

• LA DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ

- Centre communal d'action sociale (CCAS) dont le Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS)
- Service Quartiers citoyenneté

• LA DIRECTION DU TEMPS DE L'ENFANT

- Service Education - vie scolaire et réussite éducative

- Service Centres de loisirs et accueil périscolaire
- Service Petite enfance

2. Nos instances de gouvernance

2.1. Réunion direction

Une réunion hebdomadaire est organisée entre la Directrice, chaque responsable de service et le directeur délégué.

Le directeur de la Cohésion sociale et solidarité organise chaque lundi une réunion avec les cadres de sa direction (CCAS, chargées de mission politique de la ville et CTG).

2.2. Autres réunions

Une réunion mensuelle est organisée avec les trois responsables de service de la Direction Temps de l'Enfant.

Tous les jeudis, une réunion est organisée entre le directeur de la Cohésion sociale et solidarité et les responsables des espaces d'accueil et d'animation.

3. Notre feuille de route

• 8 Objectifs stratégiques :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Anticiper les besoins de la population
3. Offrir et proposer à la population des conditions d'accueil adaptées et attractives
4. Renforcer les actions d'éducation et de prévention auprès de la population et réduire les inégalités
5. Accompagner de manière adaptée tous les publics
6. Coordonner toutes les actions sociales du territoire
7. Accroître la participation des usagers à la réflexion sur l'évolution de nos offres et services
8. Renforcer la qualité de l'offre de restauration collective et la coupler au Projet Alimentaire Territorial

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets	1.1 Assurer l'accueil dans les écoles 1.2 Assurer l'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires 1.3 Assurer l'accueil dans les crèches (et dans les RAM à compter du 1.01.2023) 1.4 Informer la population sur les services proposés 1.5 Assurer nos missions d'animation sociale, d'accompagnement social et délivrer nos offres 1.6 Assurer l'accueil dans les EAA (Espace d'Accueil et d'Animation) 1.7 Assurer l'accueil au CCAS 1.8 Assurer la mise en œuvre de la restauration scolaire et du portage de repas
2. Anticiper les besoins de la population	2.1 Mener des diagnostics, réaliser des analyses des besoins sociaux et démographiques et les rendre disponibles pour l'ensemble des projets du territoire 2.2 Développer la veille sur les usages, les besoins et les tendances sociales 2.3 Réaliser des suivis statistiques de fréquentation de l'ensemble des services
3. Offrir et proposer à la population des conditions d'accueil adaptées et attractives	3.1 Offrir aux familles des solutions de garde adaptées aux besoins et optimiser le fonctionnement 3.2 Offrir des solutions et services scolaire / périscolaire adaptés ; 3.3 Accueillir les enfants selon des projets pédagogiques respectant le développement de l'enfant et ses besoins 3.4 Proposer dans chaque quartier des lieux d'écoute, des actions d'animation et d'apprentissages, permettant l'initiative des Auxerrois. 3.5 Mettre en œuvre les solidarités, organiser l'aide et l'action sociale au plus proche des besoins des auxerrois. 3.6 S'associer au développement des nouveaux projets en lien avec les besoins de la population (logement, mobilité, santé...)
4. Renforcer les actions d'éducation et de prévention auprès de la population réduire les inégalités	4.1 S'inscrire dans la logique du Parcours de santé, de soin et de vie 4.2. Favoriser des projets éducatifs globaux, en lien avec la culture, le sport, éducation à l'environnement, la santé etc. 4.3 Informer et sensibiliser la population sur les accès aux droits 4.4 Assurer des missions de prévention sur les conduites à risques 4.5 Accompagner les jeunes adultes parents dans la parentalité 4.6 Accompagner les jeunes dans l'acquisition d'une solution de mobilité (Permis AM, Permis B, Achat de cycle, abonnement transport ...)
5. Accompagner de manière adaptée tous les publics	5.1 Mener nos accompagnements sociaux auprès des publics spécifiques 5.2 Offrir des solutions et des possibilités à tous afin d'accompagner chacun au plus haut seuil de compétence
6. Coordonner toutes les actions sociales du territoire	6.1 Recenser et diagnostiquer l'offre globale présente sur le territoire et assurer le suivi des actions 6.2 Clarifier les répartitions des rôles et compétences entre les acteurs (notamment avec le CD) 6.3 Assurer la coordination des actions sociales menées par les acteurs locaux du territoire (collectivités, associations, entreprises...) 6.3 Proposer des actions au titre du contrat de ville en fonction des besoins repérés pour les habitants des Quartiers « Politique de la Ville »
7. Accroître la participation des usagers à la réflexion sur l'évolution de nos offres et services	7.1 Organiser le Conseil municipal des enfants 7.2 Développer une « commission » participation des usagers dans chaque service 7.3 Animer le Conseil citoyen de l'opération du NPNRU Ste Geneviève / Rosoirs
8. Renforcer la qualité de l'offre de restauration collective et la coupler au Projet Alimentaire Territorial	8.1 Appliquer la loi Egalim et la loi climat et résilience 8.2 Rénover la cuisine centrale (cible 2026), en cohérence avec les besoins en restauration collective et le PAT 8.3 Être certifié Ecocert niveau 2 en 2022 8.4 Améliorer la collecte des bio déchets et la valorisation des déchets 8.5 Suivre la DSP sur la restauration collective et le portage à domicile 8.6 Anticiper les capacités de la restauration collective

6 DIRECTION « CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE » (DCSVA)

1.1. Chiffres clés

Personnel : 186 agents

1.2. Nos missions

La Direction Culture Sport et vie associative comprend six services et une mission :

- **Le pôle muséal** est composé de cinq musées (musée d'art et d'histoire, muséum d'histoire naturelle, Leblanc Duvernoy, Salle d'Eckmühl et micro-folie) et d'une artothèque. Il a pour mission d'assurer la conservation des collections et leur référencement national pour les trois labellisés Musée de France et d'animer les différents sites par des expositions temporaires ou permanentes ainsi que par un riche programme d'éducation artistique et culturelle pour tous les publics.

- **L'abbaye Saint-Germain** accueille chaque année plus de 55 000 visiteurs dont 20 % de touristes étrangers. La beauté du site et la présence de fresques murales les plus anciennes de France en font un des points d'intérêt majeur de la région Bourgogne-Franche-Comté. De nombreuses visites patrimoniales, expositions, rencontres et spectacles animent le lieu tout au long de l'année. Son identité culturelle Cité de la parole et du son et la personnalité de Saint-Germain, en font des marqueurs forts de l'attractivité régionale et nationale.

- **La mission Pays d'Art et d'Histoire** valorise le patrimoine communautaire et répond au cahier des charges du label du Ministère de la culture. Elle permet aux différentes communes de l'Auxerrois de prendre conscience de la valeur et de la richesse de leur histoire par l'intermédiaire de documents et actions en direction des habitants.

- **Les enseignements artistiques** sont composés du Conservatoire à Rayonnement Départemental musique et danse et de l'école des Beaux-arts. Structures d'enseignements, de formation et de diffusion, elles accueillent 650 élèves qui bénéficient de cours individuels et collectifs pouvant mener à une professionnalisation pour la musique et pour la danse. De plus, un important travail d'éducation artistique et culturelle est mené en direction des écoles.

- **La lecture publique** est composée de trois sites (Jacques Lacarrière, Sainte-Geneviève et Colette) qui ont pour mission la valorisation et la conservation de supports écrits, audio ou vidéo, avec une collection de 40 000 documents patrimoniaux. Un fonds important est mis à disposition du public, destiné à des prêts physiques ou numériques par le biais d'une bibliothèque numérique et d'un service de VOD.

Lieux de rencontres, d'animations, de découvertes et d'accès à la connaissance, les bibliothèques mènent des actions particulières pour la lutte contre l'illettrisme, les

publics empêchés, le jeune public et les seniors.

- **La vie associative, événements, logistique.**

Récemment créé, ce service est le guichet unique du traitement d'un important pan de l'accompagnement associatif et de la gestion des événements sur le territoire. A travers le suivi des dossiers de subventions, l'accompagnement de projets associatifs, la création de projets et festivals ainsi que la gestion du prêt de matériel, il permet d'avoir une vision fine de l'animation du territoire et de la capacité de la collectivité à faire et à accompagner.

- **Vie sportive et stade nautique.** Auxerre est labellisée « Ville active et sportive » et « terre de jeux 2024 » grâce à ses nombreux équipements, une richesse digne de ce que l'on retrouverait dans de plus grandes agglomérations. Elle suppose une attention accrue sur la maintenance des espaces ouverts et couverts, une gestion des plannings d'occupation complexe et un accompagnement des clubs au quotidien. Le service est également opérateur avec une action pilote pour la promotion du sport santé et l'organisation d'événements comme l'éco trail de la coulée verte et le green stadium. Le stade nautique est ouvert toute l'année, accueille des usagers seuls ou en famille mais aussi de nombreuses associations. Son action quotidienne est d'assurer la sécurité des baigneurs dans les bassins et de garantir la vigilance sur une machinerie très complexe nécessitant de maintenir la qualité sanitaire de l'eau et une température constante sur l'ensemble des bassins. Une action particulière est menée pour la prévention de la noyade des plus jeunes grâce à l'accueil des classes de toute l'agglomération et la tenue de stages pendant les vacances.

2. Nos instances de gouvernance

2.1. Réunion direction

Une réunion de l'équipe des chefs de services est organisée toutes les trois semaines.

2.2. Autres réunions

Un rendez-vous avec chaque chef de service a lieu tous les 15 jours.

Une réunion "création et gestion des événements" avec les services vie associative, abbaye Saint-Germain et la mission Pays d'art et d'histoire a lieu tous les 15 jours.

Des réunions thématiques peuvent être organisées à la demande.

3. Notre feuille de route

• 6 objectifs stratégiques :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re)connecter les populations à la vie culturelle, associative et sportive
3. Apprendre, transmettre et échanger : élaborer un programme d'éducation artistique, culturelle et sportive pour tous les âges
4. Réhabiliter, identifier et valoriser le patrimoine historique, les espaces naturels et les espaces sportifs, vecteurs d'attractivité touristique
5. Émerveiller, étonner, surprendre : produire l'inattendu, susciter la curiosité
6. Communiquer, faire savoir

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>1.1 Bien mesurer la capacité de faire des services pour un service public de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire des projets de service <p>1.2 Mieux structurer et anticiper les événements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un agenda des événements à l'automne pour l'année N+1 <p>1.3 Structurer le service vie associative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser le service Vie associative / événements pour constituer un guichet unique associatif et événementiel • Créer les outils nécessaires à une bonne gestion au quotidien (portail d'information, suivi des subventions, agenda, etc) • Soutenir le sport à travers l'accompagnement de la vie associative sportive (garantir des équipements de bonne qualité en lien Direction du Patrimoine bâti, clarifier et optimiser l'aide et le soutien aux associations sportives) • Organiser l'appui logistique aux différents services et manifestations du territoire <p>1.4 Suivre et accompagner les DSP Théâtre et Silex</p>
<p>2. Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re)connecter les populations à la vie culturelle, associative et sportive</p>	<p>2.1 Décliner les actions du Pays d'art et d'histoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire dans les programmes des journées nationales (journées européennes du patrimoine, nuit des musées, semaine de l'archéologie, etc.) • Proposer des actions mettant en valeur le patrimoine monument historique mais aussi le petit patrimoine • Accompagner les communes dans le cadre du Pays d'Arts et d'histoire, notamment en faisant participer les habitants <p>2.2 Organiser des festivals, lieux et moments de convivialité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concocter des programmations étonnantes et détonantes (Rues barrées, Parole et Parole(s), JO 2024, Nuit de la lecture, etc) pour surprendre et susciter du plaisir <p>2.3 Organiser les actions hors les murs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortir les œuvres des structures pour attiser la curiosité des habitants au plus près de leurs déplacements (Les instantanés, Phot'Auxerre sur les quais, etc) • Pérenniser le forum des associations mis en place pour la 1ère fois en 2021 <p>2.4 Faire du sport un enjeu de santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le sport santé pour favoriser un retour progressif à une activité physique régulière adaptée (Sport sur ordonnance, activités pour les agents, green stadium, etc) • Favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives et intégrer les pratiques autonomes (articulation avec l'aménagement des espaces publics, le mobilier) <p>2.5 Faire du sport un vecteur de lien social et une pratique pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître les interventions dans les écoles / quartiers

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>2. Réinventer et réinvestir l'espace public afin de (re) connecter les populations à la vie culturelle, associative et sportive</p>	<p>2.6 Améliorer l'attractivité du stade nautique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'offre territoriale afin d'augmenter l'accueil du public (politique tarifaire, animations) • Fixer le cadre et harmoniser les conditions d'accès des associations <p>2.7 Promouvoir l'identité culturelle de l'Abbaye Saint-Germain Cité de la parole et du son</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer un programme dense et varié permettant de candidater au label européen Centre culturel de rencontre
<p>3. Apprendre, transmettre et échanger : élaborer un programme d'éducation artistique, culturelle et sportive pour tous les âges</p>	<p>3.1 Mettre en valeur les programmes des sites patrimoniaux abbaye et musées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénover le parcours muséal de l'Abbaye • Renforcer l'accueil des scolaires et diversifier les actions pour les publics • Créer des fascicules à destination des familles • Améliorer les visites commentées et virtuelles <p>3.2 Développer les actions de culture scientifique, technique et industrielle ainsi que les actions d'éducation à l'environnement et à la transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats régionaux et nationaux • Valider le Projet scientifique et culturel du musée • Mener une réflexion aboutie quant à l'intégration possible du musée dans le site Saint-Germain <p>3.3 Valoriser la lecture publique et renforcer l'attractivité des bibliothèques dans une logique de troisième lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une bibliothèque jeunesse à Sainte-Geneviève dans le cadre d'un projet global enfance jeunesse du quartier • Développer les actions envers la jeunesse, les seniors et les publics empêchés • Favoriser la lecture en plein air et la lecture à voix haute dans le cadre de la Cité de la parole et du son <p>3.4 Développer un schéma communautaire des enseignements artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'EAC sur l'agglomération • Travailler la mise en réseau des enseignements artistiques sur l'agglomération • Favoriser la diffusion artistique sur le territoire <p>3.5 Favoriser l'éducation sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire dans les actions nationales (semaine olympique, JO 2024) • Favoriser l'apprentissage de la natation afin de prévenir et lutter contre la noyade <p>3.6 Rénover le patrimoine bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénover le Conservatoire afin de concevoir une politique musique et danse de l'agglomération • Rénover le site de l'Abbaye afin de le transformer en pôle muséal global, futur pôle d'attractivité touristique et culturel d'importance nationale
<p>4. Réhabiliter, identifier et valoriser le patrimoine historique, les espaces naturels et les espaces sportifs, vecteurs d'attractivité touristique</p>	<p>4.1 Mettre en avant l'histoire du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les maisons à pan de bois : visites guidées, repenser le parcours Cadet Roussel... • Valoriser le territoire à travers la consolidation des visites guidées du territoire • Valoriser Germain l'Auxerrois, figure historique incontournable (Imaginer un parcours local et national avec l'église Saint-Germain l'Auxerrois de Paris) <p>4.2 Conserver, étudier et partager les collections des différentes structures culturelles</p> <p>4.3 Créer une signalétique patrimoniale et historique de l'Auxerrois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le plan lumière des grands édifices de l'auxerrois • Accompagner le schéma directeur touristique des déplacements et panneaux devant les monuments <p>4.4 Valoriser les espaces sportifs et les espaces naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le schéma communautaire des espaces sportifs • Participer à la finalisation des schémas des déplacements doux et chemins de randonnées en partenariat avec les services concernés • Finaliser les équipements de la coulée verte et imaginer de nouveaux espaces fitness en partenariat avec les services concernés

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>5. Émerveiller, étonner, surprendre : produire l'inattendu, susciter la curiosité</p>	<p>5.1 Proposer des actions inattendues et s'ouvrir vers l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les happenings • Réinterroger les pratiques <p>5.2 Se saisir des opportunités : les exceptionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les partenariats avec les institutions <p>5.3 Prendre part aux événements internationaux et organiser des journées thématiques (Jeux olympiques 2024, championnat d'Europe de foot féminin 2025)</p>
<p>6. Communiquer, faire savoir</p>	<p>6.1 Développer les outils numériques et les réseaux pour créer une communication culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser #AuxerreCulture, vecteur important de communication des actions culturelles de la ville • Développer les portails numériques vers les publics (Site internet de l'Abbaye) • Accroître le rayonnement sur les réseaux professionnels • Proposer avec la Direction de la communication une application numérique de type "sortir à Auxerre" <p>6.2 Mettre en avant l'identité d'Auxerre à travers le marketing territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le partenariat de marque pour l'Abbaye • Acquérir et valoriser des labels <p>6.3 Développer les publications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un fonds Pays d'Art et d'Histoire • Identifier les programmes de saison / événementiels à produire pour une meilleure information du public • Produire des contenus scientifiques et professionnels <p>6.4 Faire travailler l'écosystème culturel en partenariat avec des experts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des instances garantes de la bonne avancée des projets et de la montée en puissance de l'Abbaye Saint-Germain : Comités centraux et groupes opérationnels <ul style="list-style-type: none"> o Comité de suivi rénovation Abbaye Saint-Germain o Comité Abbaye Saint-Germain de l'Auxerrois o Groupe projet communication o Groupe artistique et culturel Cité de la parole et du Son o Groupe Germain l'Auxerrois

7 DIRECTION « RESSOURCES JURIDIQUES ET HUMAINES » (DRJH)

1.1. Chiffres clés

Personnel : 39 agents

1.2. Nos missions

La Direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines est organisée autour de deux fonctions principales : les ressources humaines et les affaires juridiques.

Elle poursuit plusieurs missions:

- Conseiller les élus, les services, et apporter en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit
- Piloter la démarche de conformité de la collectivité par rapport au règlement général relatif à la protection des données personnelles
- Organiser la collecte, le traitement, la conservation et la valorisation des archives
- Développer une pratique vertueuse de l'achat ainsi qu'un pilotage dynamique des contrats de la commande publique
- Concevoir, animer et évaluer une politique de ressources humaines de nature à accompagner les transformations des organisations de travail et les besoins en compétences nouvelles des autres directions, mais aussi de valoriser l'évolution professionnelle des agents tout en recherchant à améliorer la qualité de vie au travail

Elle est composée de deux entités :

• **LES SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES** : Il élabore, applique et évalue la politique de ressources humaines à travers les documents cadres tels que les lignes directrices de gestion, le plan égalité homme/femme... etc. Il pilote également et anime les instances de dialogue social, suit la gestion administrative et statutaire des agents, la masse salariale, la gestion des emplois ainsi que le développement des compétences.

• **LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE** : Il joue un rôle de conseil en amont pour sécuriser les projets dans tous les domaines du droit. Il peut rédiger les actes complexes et gère les contentieux, il sécurise la passation des contrats et optimise la politique d'achat. Il assure également la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la valorisation des archives, et il met en œuvre une politique de mise en conformité de la protection des données.

2. Nos instances de gouvernance

2.1. Réunion direction

Une réunion de direction est organisée deux fois par mois avec l'ensemble des cadres.

2.2. Autres réunions

Des réunions de préparation en amont des instances en présence des élus sont organisées : Assemblées délibérantes ou consultatives, instances de dialogue social, commission d'appel d'offres, commission consultative des services publics locaux... etc.

3. Notre feuille de route

• 6 objectifs stratégiques :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Renforcer le sentiment d'appartenance au service public territorial et accroître l'attractivité
3. Améliorer la performance de l'organisation
4. Favoriser l'accompagnement individuel des agents
5. Favoriser les conditions de la coopération locale
6. Garantir une gestion des risques à l'échelle de la collectivité

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>1.1 Réaliser la gestion financière administrative 1.2 Assurer la gestion administrative et statutaire des agents (feuille de paie, arrêtés, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer les emplois, les effectifs et les compétences <p>1.3 Assurer la Sécurisation juridique des actes et des procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instruire et suivre les dossiers contentieux et précontentieux • Conseiller et réaliser une veille juridique <p>1.4 Collecter les archives municipales et communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conservation et la communication des documents d'archives <p>1.5 Assurer la gestion, le suivi et la sécurisation des contrats de la Commande Publique (élaboration, passation, Structure) et mettre en œuvre la politique d'achat de la collectivité</p> <p>1.6 Informer et apporter des conseils au responsable du traitement des données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir le respect des prescriptions applicables au traitement des données <p>1.7 Assurer le secrétariat des assemblées délibérantes</p>
<p>2. Renforcer le sentiment d'appartenance au service public territorial et accroître l'attractivité</p>	<p>2.1 Développer notre « marque employeur » 2.2 Renforcer la cohésion 2.3 Partager les valeurs communes et les expliquer 2.4 Améliorer la performance de la politique de recrutement afin d'accroître l'attractivité de l'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les processus de recrutement • Diminuer les délais de recrutement • Visibilité des offres (réseaux sociaux...)
<p>3. Améliorer la performance de l'organisation</p>	<p>3.1 Optimiser les processus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour, suivre et adapter les procédures • Faire connaître et contrôler les procédures • Accompagner la dématérialisation des procédures <ul style="list-style-type: none"> o Archiver électronique o Sécuriser les signatures électroniques o Sécuriser le déploiement des téléservices <p>3.2 Assurer une maîtrise de la masse salariale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prioriser le non-remplacement d'un poste vacant • Examiner la possibilité de modifier l'organisation ou de faire évoluer les missions en ce sens • Compenser toute création de poste par des économies sur d'autres secteurs <p>3.3 Assurer la mise en conformité relative au temps de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les 1607h de travail par an dans le cadre de la loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) • Mettre à jour le protocole temps de travail et modifier le règlement intérieur • Actualiser les autorisations d'absences <p>3.4 Favoriser l'hybridation des temps de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le télétravail pour favoriser l'attractivité des postes et le recrutement, favoriser la conciliation vie personnelle/vie professionnelle, réduire les déplacements et les risques • Mener une réflexion avec les directions sur les organisations de travail pour envisager un meilleur service avec un temps de travail accru et permettre aux agents de conserver leur volume de congés et RTT <p>3.5 Développer une politique d'achat durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • En lien avec le PCAET

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>4. Favoriser l'accompagnement individuel des agents</p>	<p>4.1 Assurer un suivi de l'absentéisme afin d'améliorer la compréhension et limiter les risques psychosociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les propositions d'accompagnement des agents • Poursuivre le contrôle des arrêts maladie • Mettre en œuvre les périodes de préparation au reclassement <p>4.2 Garantir la montée et l'adaptation des compétences des agents pour répondre aux évolutions des missions et techniques et favoriser la mobilité interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à exploiter les entretiens professionnels • Favoriser la montée en compétences ou l'ajustement des compétences par des formations ou des immersions : <ul style="list-style-type: none"> o Proposer des formations nécessaires à la réalisation des missions o Favoriser la formation en interne ou via le CNFPT o Mettre en place des immersions pour favoriser la montée en compétences ou l'ajustement o Développer les formations des encadrants o Développer les stages d'immersion • Redéfinir une charte de mobilité (choisie ou contrainte) • Accompagner les nouveaux encadrants • Consolider le dispositif d'accompagnement des périodes de préparation au reclassement et reclassements • Porter une attention aux agents qui auront besoin d'une évolution professionnelle en prévention ou en réponse à l'usure professionnelle <p>4.3 Structurer une politique d'action sociale en direction des agents</p> <p>4.3.1 Permettre l'intégration de la prévoyance... etc.</p> <p>4.4 Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un dispositif d'accueil avec un kit commun à tous les agents • Prévoir un accompagnement individuel en fonction des spécificités métiers <p>4.5 Favoriser la qualité de vie au travail et améliorer les conditions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider le document unique des risques professionnels (DUERP) de la CA • Etablir le plan de prévention des risques et le suivre • Poursuivre le suivi et l'ajustement des formations sécurité • Poursuivre l'accueil sécurité des agents lors de leur embauche • Poursuivre la sensibilisation des encadrants à leurs responsabilités • Mettre en place des formations collectives (risque routier...) • Porter une attention aux matériels professionnels • Mettre en place et communiquer sur la procédure de lutte contre les discriminations et les différentes formes de harcèlement
<p>5. Favoriser les conditions de la coopération locale</p>	<p>5.1 Proposer des modes coopérations souples et ponctuels avec les communes</p> <p>5.2 Organiser les transferts de compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser les statuts de la communauté • Achever les anciens transferts <p>5.3 Rationnaliser la mutualisation de services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le schéma de mutualisation <p>5.4 Améliorer les relations avec les autres organismes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager les périmètres d'intervention (office du tourisme, syndicats mixtes...) <ul style="list-style-type: none"> o Syndicats mixtes o Autres satellites • Définir les actions, l'autonomie et les responsabilités des organismes • Définir et mettre en œuvre la mutualisation du bâtiment des archives avec le Département
<p>6. Garantir une gestion des risques à l'échelle de la collectivité</p>	<p>6.1 Garantir la sécurité juridique (traçabilité, archivage...), l'intégrité et la confidentialité</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
	<p>6.2 Intégrer la prise en compte du risque dans l'action de la collectivité</p> <p>6.3 Limiter les risques professionnels des agents</p> <p>6.4 Développer une culture la prévention par la mise en place d'outils : recueil des signalements, déontologie, alertes éthiques, renforcement laïcité, démarche de prévention de la corruption</p>

8 DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATION ET RELATION CITOYENNE

1.1. Chiffres clés

Personnel : 56 agents

1.2. Nos missions

La Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne poursuit plusieurs missions :

- Proposer des outils numériques nécessaires à un fonctionnement réactif et collaboratif ;
- Animer une relation qualitative avec les citoyens par la mise en place d'outils de gestion des différentes formes d'accueil, des flux d'informations et des réponses à l'utilisateur permettant une traçabilité et une réactivité avec les autres directions dans le traitement des demandes

Elle est composée de deux services :

- **Les services des systèmes d'informations** : Ils élaborent les évolutions du système d'information de la collectivité, anticipent les évolutions technologiques nécessaires, évaluent et préconisent les investissements en matériel et logiciel, et contrôlent l'efficacité ainsi que la maîtrise des risques liés au numérique.
- **Les services de la relation citoyenne** : Ils élaborent une stratégie de gestion optimisée de traitement des demandes des citoyens, organisent le suivi de la liste électorale et du fonctionnement des scrutins, organisent le recensement de la population, organisent la gestion des actes d'état-civil et des différentes formalités administratives proposées par la collectivité.

2. Nos instances de gouvernance

Ce point sera précisé avec l'arrivée du nouveau directeur.

3. Notre feuille de route

• 5 objectifs stratégiques :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Développer les usages numériques et collaboratifs
3. Améliorer la gestion de la relation à l'utilisateur
4. Améliorer la performance de l'organisation
5. Favoriser les conditions de la coopération locale

Voir détails p.121

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>1.1 Réaliser la gestion financière administrative 1.2 Gérer les actes d'état civil et les formalités administratives <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accueil des usagers (guichet, standard, ou back-office) 1.3 Organiser et réaliser l'impression des documents 1.4 Assurer la mise en œuvre, le bon fonctionnement et le support des matériels et logiciels <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'administration et l'exploitation des postes informatiques • Apporter une assistance technique téléphonique et de proximité • Assurer la surveillance du réseau et la maintenance du parc informatique • Assurer l'administration et l'exploitation des serveurs • Garantir la sécurité informatique </p>
<p>2. Développer les usages numériques et collaboratifs</p>	<p>2.1 Capitaliser, partager et sécuriser les données (management de la donnée) <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'utilisation de référentiels communs et développer la culture de la gestion de la donnée • Améliorer la circulation de l'information • Accroître la mise en commun des informations <ul style="list-style-type: none"> o Ex : des référentiels partagés (ex : IG, AD, ...). Quand ils existent, s'assurer qu'ils sont connus et utilisés (ex : modèle de courrier...) • Structurer le management de la donnée (dont archivage électronique) 2.2 Mettre en place une gestion de projet harmonisée 2.3 Améliorer la collaboration entre les directions support / métier 2.4 Mettre en place et déployer une stratégie « numérique responsable » (sobriété numérique, inclusion, accessibilité...) </p>
<p>3. Améliorer la gestion de la relation à l'utilisateur</p>	<p>3.1 Assurer une porte d'entrée unique pour l'utilisateur (outil de GRC) <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un traitement unique des demandes, quel que soit le canal • Garantir un accueil unique 3.2 Garantir à tous les utilisateurs un accès à l'administration (lien éloignement numérique) </p>
<p>4. Améliorer la performance de l'organisation</p>	<p>4.1 Optimiser les processus <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la dématérialisation des procédures <ul style="list-style-type: none"> o Repenser la relation utilisateur dans le cadre d'une offre dématérialisée (valorisation et consultation numérique des documents) </p>
<p>5. Favoriser les conditions de la coopération locale</p>	<p>5.1 Proposer des prestations de service aux communes <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un catalogue de services numériques </p>

9 DIRECTION « INGENIERIE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES » (DIEPP)

1.1. Chiffres clés

Personnel : 6 agents

1.2. Nos missions

La direction vise à évaluer les politiques publiques, effectuer le pilotage et le contrôle de gestion, et optimiser la recherche de financements pour permettre la réalisation des projets. Elle est composée de deux pôles.

Le pôle Evaluation et performance vise à :

- Définir, mettre en place et animer un contrôle de gestion avec un système de pilotage et de contrôle interne ou externe dont la création et l'animation d'une comptabilité de gestion
- Mettre en œuvre une évaluation des politiques publiques avec l'élaboration d'un projet pluriannuel d'évaluation
- Participer à l'animation d'une culture de gestion
- Evaluer les transferts de compétences ou les évolutions de périmètre
- Réaliser la gestion financière des services communs (mutualisation)

Le pôle Recherche de financement a pour objectif de :

- Rechercher des financements
- Assurer le respect des obligations contractuelles des financeurs
- Garantir l'encaissement des subventions obtenues pour la Ville et la Communauté
- Gérer les politiques contractuelles du PETR et participer à la définition de la stratégie territoriale du PETR
- Animer le programme opérationnel FEDER et définir une stratégie vis-à-vis des fonds structurels à l'échelle de l'agglomération

2. Nos instances de gouvernance

2.1. Réunion direction

Une réunion de direction bimensuelle qui regroupe les deux pôles est organisée.

2.2. Autres réunions

Une réunion de service hebdomadaire avec le service « Evaluation et performance »

Une réunion en bilatéral hebdomadaire avec chaque agent du service « recherche de financement » et une réunion commune bimensuellement

3. Notre feuille de route

• 5 objectifs stratégiques :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Dégager des marges de manœuvre afin d'assurer les capacités d'investissement
3. Développer la culture collective de gestion
4. Renforcer les relations avec les communes
5. Structurer une fonction d'évaluation des politiques publiques / évaluation « qualité »

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>1.1 Assurer le suivi et la mise en œuvre financière des mutualisations 1.2 Assurer le suivi des subventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justifier les dépenses • Suivre l'encaissement <p>1.3 Assurer le suivi financier, en mode projet, des DSP 1.4 Eclairer les décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'activité de la collectivité à travers des calculs de coûts • Se comparer (réseaux, benchmark...)
<p>2. Dégager des marges de manœuvre afin d'assurer les capacités d'investissement</p>	<p>2.1 Optimiser les recettes et les recherches de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier nos sources de financements externes <ul style="list-style-type: none"> o Augmenter nos réponses aux appels à projets o Développer la part des fonds européens dans nos financements de projets o Assurer une veille renforcée des opportunités et évolutions o Elargir notre réseau => veille / formation - journée d'actualités / réunion interne avec les acteurs de la collectivité o Être plus à l'initiative / dans la réflexion en amont • Développer le mécénat <ul style="list-style-type: none"> o Présenter une démarche de mécénat aux élus • Effectuer un suivi de la tarification, en lien avec les directions métiers • Obtenir les certificats d'économies d'énergie <p>2.2 Rationnaliser les dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une comptabilité de gestion afin de connaître les coûts par politiques publiques, par bâtiments ou sites • Réaliser des contrôles de bonne gestion (apporter des conseils) • Réaliser un contrôle des satellites – analyse financière (délégation de service public) <p>2.3 Mettre en place de tableaux de bord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer et développer le suivi d'activités • Créer un service météo indicateurs en triangulaire (DIEPP/DG/Directions concernées) • Mettre en lien l'activité des services avec les objectifs des feuilles de routes par direction et mise en forme dans un rapport d'activités apportant des explications
<p>3. Développer la culture collective de gestion</p>	<p>3.1 Développer une culture du financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les projets aux attentes des financeurs / continuer à programmer les projets selon les appels à projets • Faire de la pédagogie auprès des collègues sur les financeurs • Travailler avec les services opérationnels plus en amont • Améliorer le taux de financement global <p>3.2 Former, informer et accompagner</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former : journée d'actualité (ex : recherche de financements) • Informer : newsletters • Accompagner : développer un travail de partenariat... <p>3.3 Développer des outils de gestion compréhensibles par tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir aux outils qui doivent ou qui peuvent être mis en place dans les directions pour améliorer l'organisation et faciliter le travail au quotidien <p>3.4 Structurer et animer le dialogue de gestion</p>
<p>4. Renforcer les relations avec les communes</p>	<p>4.1 Tenir un rôle de chef de file pour les demandes de financements sur les fonds européens auprès des communes membres (FEDER)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de la pédagogie auprès des communes membres et développer la documentation • Augmenter le nombre des projets communaux financés par les fonds européens <p>4.2 Développer le conseil aux communes sur les recherches de financement</p>
<p>5. Structurer une fonction d'évaluation des politiques publiques / évaluation « qualité »</p>	<p>5.1 Développer une méthode d'évaluation de nos politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mêler le qualitatif et le quantitatif <p>• Evaluation qualité</p> <p>5.2 Déployer des enquêtes citoyennes / études de territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des enquêtes qualitatives ciblées (qualité d'usages...)

10 DIRECTION DES FINANCES (DF)

1.1. Chiffres clés

Personnel : 12 agents

1.2. Nos missions

La direction vise à :

- Construire et suivre le plan pluriannuel d'investissement retraçant la mise en œuvre du projet de territoire,
- Etablir les différents scénarios de prospective financière,
- Coordonner et centraliser les préparations budgétaires et les différents documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif)
- Rédiger les délibérations, les conventions et les rapports à portée financière,
- Assurer la gestion de l'actif des deux collectivités,
- Assurer la supervision financière du syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre Branche, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et du syndicat Mixte Yonne Médiann.

Les missions du Service Budget ville et caisse des écoles sont les suivantes :

- Concernant le budget de la ville, de la caisse des écoles et celui de l'assainissement :
- Faire la préparation budgétaire annuelle et assister les services dans l'expression de leurs besoins,
- Elaborer les budgets primitifs, les décisions modificatives et les comptes administratifs,
- Mettre en œuvre et ajuster les AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement) en adéquation avec le PPI (Plan pluriannuel d'investissement) et les besoins des services,
- Rédiger les délibérations, les conventions et les rapports à portée financière,
- Contrôler et valider des bons de commande émis par les services,
- Contrôler les procédures de liquidation des factures dans les services,
- Contrôler les procédures de liquidation des créances dans les services,
- Suivre l'exécution budgétaire : émission des mandats et titres liés aux compétences de chaque collectivité,
- Suivre et relancer les services pour les factures non traitées dans les délais,
- Assister les services dans le cadre de l'exécution budgétaire,
- Assister les services pour la transmission de données

financières,

- Ouvrir les accès au logiciel de gestion financière.
- Concernant tous les budgets :
- Diffuser des notes ponctuelles sur les procédures d'exécution.

Le Service Budget CA- coordination des régies recettes VA – dette CA VA assure les missions suivantes :

- Faire la préparation budgétaire annuelle et assister les services dans l'expression de leurs besoins,
- Elaborer les budgets primitifs, les décisions modificatives et les comptes administratifs,
- Mettre en œuvre et ajuster les AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement) en adéquation avec le PPI (Plan pluriannuel d'investissement) et les besoins des services,
- Rédiger les délibérations, les conventions et les rapports à portée financière,
- Contrôler et valider des bons de commande émis par les services,
- Contrôler les procédures de liquidation des factures dans les services,
- Contrôler les procédures de liquidation des créances dans les services,
- Suivre l'exécution budgétaire : émission des mandats et titres liés aux compétences de chaque collectivité,
- Suivre et relancer les services pour les factures non traitées dans les délais,
- Suivre et relancer les services pour les créances non traitées dans les délais,
- Assister les services dans le cadre de l'exécution budgétaire,
- Assister les services pour la transmission de données financières,
- Ouvrir les accès au logiciel de gestion financière,
- Suivre et réaliser une gestion active de la dette,
- Instruire des dossiers et suivre la dette garantie,
- Réaliser le pilotage de la trésorerie,
- Coordonner les différentes régies de la ville et de la communauté,
- Tenir la régie unique et la régie du conservatoire en direct,
- Elaborer les arrêtés de régies, les arrêtés des tarifs municipaux et les délibérations sur les tarifs communautaires.

2. Nos instances de gouvernance

2.1. Réunion direction

Une réunion de direction est organisée environ une fois par mois composée d'un ordre du jour, d'une série de questions libres et d'un tour de table.

2.2. Autres réunions

Des réunions de service sont ponctuellement organisées en fonction des dossiers.

3. Notre feuille de route

• 5 objectifs stratégiques :

1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets
2. Dégager des marges de manœuvre pour soutenir un fort niveau d'investissement
3. Améliorer la sobriété environnementale et énergétique
4. Développer les relations avec les communes
5. Mettre en place un fonctionnement agile

4. Les modalités de suivi de notre projet de direction

Des indicateurs seront déterminés dans chaque feuille de route afin de réaliser un suivi des objectifs ainsi que des projets. Les modalités du suivi seront déterminées par les directeurs et directrices.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels et premières actions
<p>1. Assurer la continuité de service de l'activité et permettre la réalisation des projets</p>	<p>1.1 Assurer le pilotage, l'exécution et le suivi de la gestion financière 1.2 Relations avec le service de gestion comptable</p>
<p>2. Dégager des marges de manœuvre pour soutenir un fort niveau d'investissement</p>	<p>2.1 Assurer la pérennité financière de la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un autofinancement afin de permettre le plan d'investissement (200 M€) • Maintenir la stabilité de la pression fiscale • Intégrer les finances dans la culture de projet <ul style="list-style-type: none"> ◦ Association dès le départ... etc. <p>2.2 Maîtriser les dépenses tout en permettant le développement des services et des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les dépenses et les recettes à travers la veille réglementaire • Mener une réflexion sur l'optimisation financière <p>2.3 Renforcer et pérenniser les recettes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en place une stratégie sur les recettes • Impliquer les directions et sensibiliser sur la gestion des recettes <p>2.4 Renforcer la culture de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la culture budgétaire • Structurer et animer le réseau des correspondants financiers • Sensibiliser et participer à l'appropriation de l'outil Ciril • Structurer la gestion de l'actif (aspects patrimonial et financier) • Optimiser la gestion des factures • Améliorer l'articulation avec les ressources humaines
<p>3. Améliorer la sobriété environnementale et énergétique</p>	<p>3.1 Harmoniser le mode de financement des OM 3.2 Harmoniser la tarification de l'assainissement 3.3 Diminuer l'impact environnemental et sociétal de la finance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les types de financement • Consulter les financeurs vertueux
<p>4. Développer les relations avec les communes</p>	<p>4.1 Définir le Pacte financier et fiscal</p>
<p>5. Mettre en place un fonctionnement agile</p>	<p>5.1 Adapter une organisation en phase avec les attentes des citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter le fonctionnement des régies aux besoins <p>5.2 Optimiser les processus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la dématérialisation (arrêtés, signatures...) • Accompagner l'adaptation du fonctionnement des services en cohérence avec la stratégie financière

AUXERRE



communauté de l'auxerrois

**Suivez toute
l'actualité de
votre territoire
sur les réseaux sociaux**



@agglo.auxerrois @villedauxerre